



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'activité

Bilan de mandature 2018 – 2020

À l'attention du président de la République,
du Premier ministre, du ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance et du secrétaire d'État
chargé de la Transition numérique et des Communications
électroniques auprès du ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance et de la ministre
de la Cohésion des territoires et des Relations avec
les collectivités territoriales

SOMMAIRE

Le bilan de mandature au CNNum	5
Introduction	7
Rapports et avis	9
Lutte contre les contenus haineux	11
Pacte productif	14
Financement des femmes entrepreneures	17
Transformation numérique de l'État	19
Accessibilité numérique	20
Stop COVID	22
États généraux du numérique	24
Santé	26
Identités numériques	28
Travailleurs des plateformes	31
Concurrence et interopérabilité	34
Environnement et numérique	36
Données environnementales d'intérêt général	39
Inclusion et diversité	41
Rayonnement du CNNum	45
Tribunes	47
Auditions du CNNum	49
Le CNNum à l'international	57
Missions et organisation du CNNum	61
À propos du CNNum	63
Liste des membres du CNNum	68
Annexe	77
Événements auxquels le CNNum a participé	78

LE BILAN DE MANDATURE AU CNNUM EN 2018-2020



Analyser, conseiller et co-construire

9 groupes de travail sous saisines

Pacte productif: publication de la synthèse de la consultation

Financement des femmes entrepreneurs: création d'une charte signée par une cinquantaine d'acteurs

Accessibilité numérique: publication d'un rapport

États généraux du numérique: publication des synthèses de la consultation

Application Stop COVID: publication d'un avis sur le principe de StopCovid

Santé et numérique: publication d'un rapport

Identité numérique: publication d'un rapport

Environnement et numérique: publication d'une feuille de route et d'un avis

Inclusion numérique: publication de l'avis

4 positions sous auto-saisines

Proposition de loi visant à lutter contre la haine sur Internet: publication d'une position

Travailleurs des plateformes: publication d'un rapport

Interopérabilité des réseaux sociaux: publication d'un avis-étude de cas

Souveraineté numérique: publication de tribunes et auditions



Agir pour la transparence, expérimenter et représenter

Accélération du financement de l'entrepreneuriat féminin: une charte pour favoriser la mixité dans le numérique

Co-organisation du Forum sur la gouvernance de l'Internet France 2018 et 2019 et participation à l'Internet Governance Forum de Berlin en 2019 en présence de la chancelière allemande

Intervention auprès de la communauté francophone de l'ICANN



Membres, ressources humaines et budget

30 membres experts et bénévoles nommés de façon paritaire par le secrétaire d'État chargé du Numérique

4 membres parlementaires

1 secrétariat général composé de 11 personnes (en octobre 2020),

1 rapporteure en alternance et 2 stagiaires et **106 798 €** de budget de fonctionnement

INTRODUCTION

En 2019, le Conseil national du numérique a poursuivi sa doctrine en approfondissant les enjeux de la transformation numérique de la société dans lesquels il s'investit depuis sa création en 2011.

L'année qui s'achève a été l'occasion de porter ses réflexions du débat public français et européen, mais également d'expérimenter des solutions innovantes de politiques publiques du numérique. Afin de refléter la transversalité du numérique, le CNNum est composé par tiers pour garantir une diversité d'expertises : 10 représentant-e-s de l'économie numérique, 10 représentant-e-s du monde de la recherche, 10 personnalités engagées dans le développement du numérique dans la société ainsi que 2 député-e-s et 2 sénateur-ice-s. Les membres sont donc issus de différents horizons, assurant ainsi une diversité des points de vue, essentiel lorsqu'il s'agit de penser les politiques publiques numériques. Cette variété de membres permet au Conseil d'intervenir sur des champs aussi divers que le droit et libertés, l'économie, la société et l'action publique liées à la transformation numérique. C'est aussi elle qui a stimulé, par la confrontation d'idées, la production de réflexions originales.

Le Conseil est l'interface entre les pouvoirs publics français, européens et internationaux, les entreprises, les associations, et la société civile. En formulant de manière indépendante des avis et des recommandations, le CNNum informe et conseille le Gouvernement dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques et de l'action publiques pour y porter sa voix citoyenne et multipartite. Il contribue également à l'élaboration des positions de la France aux niveaux européen et international. À cette fin, il organise des concertations régulières, aux niveaux européen, national et territorial, avec les pouvoirs publics, les élus, les secteurs économique, associatif et académique, et la société civile.

À l'heure où le numérique est plus que jamais à l'agenda de nos politiques et au cœur de la relance économique, il est nécessaire de penser et d'agir pour un numérique inclusif, accessible et durable. Pour ce faire, au sein de ses groupes de travail, le CNNum fait notamment émerger les conditions pour que l'ensemble des citoyens disposent des clés pour se saisir des opportunités numériques et que la transition numérique s'articule avec la transition écologique. La souveraineté numérique européenne est également une priorité de cette année. Ainsi, les recommandations des travaux du Conseil s'inscrivent dans la promotion d'une souveraineté numérique durable, conforme aux valeurs européennes, et qui contribuent à l'attractivité de nos territoires.

Contraint par un calendrier bouleversé par la crise sanitaire, le CNNum a dû publier plusieurs rapports et avis à la fin du confinement sur un calendrier serré. Du fait de ses contraintes, certains travaux sur lesquels nous avons auditionné des experts n'ont pas pu aboutir. Ainsi les travaux entamés sur la reconnaissance faciale et l'inclusion des femmes dans le numérique n'ont pas pu être finalisés.

Ce bilan d'activité vient aussi conclure la mandature 2018-2020. La rentrée 2020 s'annonce déjà très riche pour le CNNum avec la nomination d'une nouvelle mandature.

RAPPORTS ET AVIS

LUTTE CONTRE LES CONTENUS HAINEUX

Contexte

Le Conseil s'est auto-saisi sur le sujet de la lutte contre les contenus haineux et s'est positionné à de multiples reprises avec d'autres institutions sur la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur Internet (ci-après « PPL Cyberhaine »)¹. Le Conseil national du numérique était l'une des premières institutions à s'inquiéter des conséquences que faisait peser cette proposition de loi sur les droits et libertés fondamentaux. Dans le cadre de son travail sur la lutte contre les contenus haineux, le Conseil a été auditionné par le Sénat et l'Assemblée nationale et par la mission sur la régulation des réseaux sociaux dont le rapport a été publié en mai 2019². Depuis lors, le Conseil constitutionnel a censuré plusieurs dispositions de la loi dans une décision n° 2020-801 DC du 18 juin 2020.

Pilotes et rapporteurs du groupe de travail

- Annie Blandin et Théodore Christakis pilotes du groupe de travail.
- Marylou Le Roy, Responsable juridique et des affaires institutionnelles.

Résumé et principales recommandations

Les membres du CNNum estimaient que la principale critique de la PPL Cyberhaine **était la délégation de missions régaliennes – historiquement dévolues au juge judiciaire – aux grandes plateformes**. En effet, dans une position de mars 2019, **les membres du CNNum ont considéré que la lutte contre les contenus haineux devrait combiner des mesures visant à rendre le droit en vigueur plus efficace (y compris en donnant plus de moyens à la justice) et des mesures visant à renforcer la responsabilisation des plateformes**. Cette lutte doit se réaliser dans le respect des droits humains, des principes de nécessité et de proportionnalité et intégrer des recours effectifs afin de prévenir tout risque d'abus. La régulation des contenus haineux relève d'un véritable choix de société. **Or les membres du CNNum ont mal compris l'urgence qui a poussé les pouvoirs publics à présenter aussi précipitamment la PPL Cyberhaine**, et ce, sans même tenir compte des travaux de la mission sur la régulation des réseaux sociaux dont le rapport a été remis au Gouvernement en mai 2019³.

En juillet 2019, **le CNNum a publié, avec d'autres organisations** (Renaissance numérique, Conseil national des barreaux, Ligue des droits de l'homme, Internet sans frontière, la FING et *Internet Society*), **une lettre ouverte sur la PPL Cyberhaine. Celle-ci appelait à une révision profonde du texte afin de redéfinir l'équilibre entre le rôle dévolu au juge et la responsabilité des acteurs privés** en insistant d'une part, sur le manque de définition des contenus visés par la loi et, d'autre part, sur la nécessité de préserver les libertés fondamentales par le renforcement de la place du juge judiciaire. Les membres du CNNum ont également publié une tribune dans *Le Monde* en juillet 2019, sur la Cour suprême de Facebook⁴ dans laquelle ils considèrent que « *plutôt que de laisser*

¹ Dossier législatif de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi relative à la lutte contre la haine sur Internet.

² Mission sur la régulation des réseaux sociaux, *Rapport « Créer un cadre français de responsabilisation des réseaux sociaux : agir en France avec une ambition européenne »*, Mai 2019. Disponible en ligne sur : <https://www.numerique.gouv.fr/actualites/remise-du-rapport-de-la-mission-de-regulation-des-reseaux-sociaux/>

³ Mission sur la régulation des réseaux sociaux, *op.cit.*

⁴ CNNum, « Contre la haine en ligne "Ne laissons pas une justice privée parallèle se développer" », *Le Monde.fr*, 4 juillet 2019. Disponible en ligne sur : https://cnumerique.fr/haine_en_ligne_justice_privée.

des entreprises privées redécouvrir les mirages de l'universalisme, **le Conseil national du numérique appelle donc l'État français à réaffirmer [le rôle du juge] en renforçant [son contrôle] lors du retrait de contenus.** En l'état, l'article 1 de la PPL Cyberhaine impose aux plateformes le retrait de contenu manifestement haineux en 24 heures, le juge étant écarté de l'appréciation de l'illégalité d'un contenu ainsi que de la décision de retrait. » Dans une tribune sur la souveraineté numérique⁵, publiée dans Le Monde en août 2019, certains des membres du CNNum affirmaient qu'**il faut poser des limites aux géants du numérique pour sanctuariser certaines activités qui incombent aux États, telles que la régulation des contenus illicites.**

Enfin, en janvier 2020, aux côtés de onze autres institutions, le Conseil national du numérique a adressé aux députés une lettre commune pour expliquer leur opposition à la PPL Cyberhaine. Tout en considérant avec gravité le phénomène de propagation des contenus haineux en ligne, les signataires estimaient que la proposition de loi « tend à renforcer une situation d'oligopole dans laquelle nous nous trouvons déjà, par un encouragement à l'usage de solutions détenues par les acteurs aux ressources les plus grandes ». Les signataires avaient concentré leur critique sur l'incitation à la sur-censure : « en contournant les prérogatives du juge judiciaire, l'obligation de retrait des contenus haineux par les opérateurs de plateformes dans un délai de 24 heures porte atteinte aux garanties qui nous permettent aujourd'hui de préserver l'équilibre de nos droits et libertés fondamentaux. »

Pour toutes ces raisons, certains membres du CNNum estimaient que la PPL Cyberhaine soulevait plusieurs questions de conventionnalité et de constitutionnalité. Probable inconstitutionnalité, tout d'abord, car la PPL Cyberhaine aurait pu avoir un impact non négligeable sur le Marché intérieur, les règles de responsabilité des plateformes et les droits fondamentaux. La Commission européenne a par ailleurs observé que cette PPL présentait des risques d'incompatibilité avec des dispositions de la directive 2000/31/CE sur le commerce électronique. Possible inconstitutionnalité ensuite, car l'obligation prévue par l'article 1 de la PPL Cyberhaine aurait conduit les entreprises à retirer des contenus en l'absence de contrôle du juge, ce qui peut amener à restreindre la liberté d'expression, notamment par le sur-blocage de contenus. **Dans sa décision précitée du 18 juin 2020, le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions du texte qui organisaient la mise en oeuvre de l'obligation de retrait de contenus.** Pour les contenus terroristes ou pédopornographiques, le Conseil constitutionnel considère que la détermination du caractère illicite des contenus ne repose pas sur leur caractère manifeste mais qu'elle est soumise à la seule appréciation de l'administration, le délai laissé à l'opérateur pour s'exécuter ne lui permettant pas d'obtenir une décision du juge. Pour le Conseil, le législateur porte une atteinte à la liberté d'expression qui n'est ni adaptée, ni proportionnée au but poursuivi. Pour les contenus signalés par des personnes, le Conseil souligne le risque que les opérateurs soient incités à retirer tous les contenus contestés, y compris ceux qui sont licites, ce qui constitue une nouvelle atteinte à la liberté d'expression.

Comme solutions, les membres du CNNum proposaient plutôt de **renforcer les moyens alloués à la Justice et la moderniser pour résorber la haine en ligne. Il serait donc nécessaire de développer une transformation numérique ambitieuse de l'État pour prévoir une intervention plus prompte de la Justice et lutter contre le sentiment d'impunité des auteurs de contenus illicites. Au-delà des réponses législatives et judiciaires contre la haine en ligne, les membres du CNNum estimaient que l'éducation au numérique devrait être au cœur de la lutte contre la haine en ligne, et non le parent pauvre de notre système éducatif.** Ils proposaient de miser sur les sciences numériques pour faire de la France la figure de proue de l'éducation et de la citoyenneté numérique. C'est pourquoi les membres du Conseil soutenaient la mise en place d'un plan d'action sur l'éducation et la citoyenneté numérique pour tous les utilisateurs.

Liens vers les publications

Conseil national du numérique, « Le CNNum exprime ses interrogations sur la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur Internet », *Communiqué de presse*, 21 mars 2019. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/CP_regulation_contenus_haineux.

Conseil national des barreaux, Conseil national du numérique, Fing, Internet Sans Frontières, *Internet Society France*, Ligue des droits de l'homme, Renaissance numérique, *Lettre ouverte relative à la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur Internet*, 2 juillet 2019. Disponible en ligne sur : <https://www.renaissancenumerique.org/publications/lettre-ouverte-relative-a-la-proposition-de-loi-visant-a-lutter-contre-la-haine-sur-internet>.

Conseil national du numérique, « Contre la haine en ligne "Ne laissons pas une justice privée parallèle se développer" », *Le Monde.fr*, 4 juillet 2019. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/haine_en_ligne_justice_privée.

Conseil national du numérique, « Il faut poser des limites aux géants du numérique pour sanctuariser les activités assumées par les États », *Le Monde.fr*, 30 août 2019. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/Tribune_souverainete.

Association des avocats conseils d'entreprises, Change.org, Conseil national des barreaux, Conseil national du numérique, Fondation Internet nouvelle génération, Internet sans frontières, *Internet Society France*, Ligue des droits de l'Homme, Renaissance Numérique, Syndicats des avocats de France, Wikimedia France, « Lettre commune contre la loi haine », 23 janvier 2020. Disponible en ligne sur : <https://www.laquadrature.net/2020/01/16/lettre-commune-contre-la-loi-haine/>

⁵ CNNum, « Il faut poser des limites aux géants du numérique pour sanctuariser les activités assumées par les États », *Le Monde.fr*, 30 septembre 2019. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/Tribune_souverainete.

PACTE PRODUCTIF

Contexte

Suite au lancement du « Pacte productif 2025 pour l'Emploi » en avril 2019, le Conseil national du numérique a été saisi par Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique, afin de mener la consultation sur le volet numérique.

Rapporteuses du groupe de travail

- Leila Amanar.
- Myriam El Andaloussi.
- Joséphine Hurstel.
- Julianna Revi.

Résumé

Annoncé par le président de la République le 25 avril 2019, le Pacte productif avait pour objectif de proposer des pistes permettant d'atteindre le plein emploi d'ici 2025 par l'augmentation de la production en France et l'adaptation des outils productifs aux mutations économiques, en particulier grâce à la diffusion du numérique et la transition écologique.

La consultation du Pacte Productif portait sur quatre sujets :

- accompagnement de la transformation numérique de l'emploi ;
- environnement de l'économie numérique ;
- financement des start-ups ;
- technologies et infrastructures stratégiques pour le numérique.

Elle a permis de recenser de nombreuses recommandations des contributeurs, portant tout à la fois sur le développement des usages numériques, le cadre réglementaire de protection des innovations ou des « communs numériques », le soutien à l'industrie numérique, ou encore la politique d'emploi et de formation.

Méthodologie

Le groupe de travail sur le numérique, pour lequel le Conseil a été saisi, en partenariat avec Cap Digital et France Stratégie, était présidé par Cédric O, alors secrétaire d'État chargé du numérique.

Une consultation en ligne a été organisée afin de solliciter les parties prenantes entre le 8 juillet 2019 et le 20 septembre. Elle a recueilli près d'une centaine de contributions individuelles, émanant des acteurs économiques de l'écosystème et de citoyens impliqués sur les différents volets proposés. Afin de produire des propositions précises et concrètes utiles à la mise en place d'une politique publique ambitieuse en matière d'emploi, ces propositions ont été intégrées dans un premier rapport de synthèse rendu public fin septembre 2019.

Le rapport final a été remis au président de la République en novembre 2019.

Principales recommandations

Accompagnement dans la transformation numérique de l'emploi

En premier lieu, ce volet a mis en exergue les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises du numérique, résultant principalement d'une insuffisance de personnel qualifié, d'une inadéquation entre les offres de formation (trop obsolètes, insuffisamment soutenues publiquement, peu valorisées lorsqu'il s'agit de formation au sein de l'entreprise...) et les besoins réels des entreprises, notamment pour les métiers à forte qualification, mais aussi pour les personnes plus éloignées du numérique.

Ainsi, les contributeurs ont préconisé de :

- **valoriser financièrement, politiquement voire symboliquement les filières du numérique**, de façon à susciter des vocations dès le plus jeune âge ;
- **renforcer les dispositifs de formation continue pour les reconversions et de soutenir les formes d'apprentissage au sein de l'entreprise**, propices à intégrer par le haut les actifs les plus éloignés du numérique ;
- **étendre la formation continue via les plateformes de formation publique**, comme les FUN-Mooc, plébiscitée par les contributeurs comme l'un des leviers de qualification autonome des travailleurs.

Développer la croissance des entreprises du numérique

En deuxième lieu, le volet relatif à la création d'un environnement favorable à la croissance des entreprises du numérique a mis en lumière plusieurs leviers potentiels.

Ainsi, sur le terrain réglementaire, les contributeurs ont préconisé de :

- créer des instruments de cohésion à l'échelle européenne pour que nos entreprises du numérique aient davantage de visibilité face aux géants du numérique notamment ;
- simplifier les dispositifs existants à l'instar du brevet communautaire.

D'autre part, sur le terrain administratif, les contributeurs ont plaidé pour :

- la mise en œuvre de **l'ouverture et du partage des données publiques**, considérée comme fondamentale pour l'innovation et le développement de nos entreprises ;
- **l'aménagement numérique du territoire afin que l'ensemble des citoyens et entreprises puissent bénéficier de la transformation numérique**, peu importe où ils se situent.

Financement des start-ups

En troisième lieu, sur le volet relatif au financement des start-ups, les contributeurs ont suggéré deux mesures :

- **la création de dispositifs de financement** tel qu'un fonds d'investissement européen spécialisé dans le financement de start-ups ;
- **renforcer le champ d'application de certains dispositifs existants**, à l'instar du crédit impôt recherche qui pourrait alors être étendu à l'acquisition de solutions/services issus de start-ups.

FINANCEMENT DES FEMMES ENTREPRENEURES

Contexte

Le Conseil a été saisi par la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et la Lutte contre les discriminations ainsi que le secrétaire d'État chargé du Numérique en juillet 2019 pour travailler sur les conditions de financement des femmes entrepreneures dans le numérique.

Membre et rapporteure du groupe de travail

- Tatiana Jama, pilote du groupe de travail.
- Nathalie Bouarour, rapporteure.

Dates clés

- Janvier 2019: Début des travaux du Conseil national du numérique.
- 5 juillet 2019: Lettre de saisine signée par la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et la Lutte contre les discriminations ainsi que le secrétaire d'État chargé du Numérique.
- 16 mai 2019: Présentation à Vivatech devant la délégation du G7.
- 10 septembre 2019: Publication par le Boston Consulting Group (BCG) du baromètre en partenariat avec SISTA et le Conseil national du numérique.
- 17 octobre 2019: **Signature de la charte en présence du secrétaire d'État chargé du Numérique**, suivi d'un cocktail en présence de la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et la Lutte contre les discriminations et du secrétaire d'État chargé du Numérique.

Résumé

Le groupe de travail lancé en janvier 2019 s'est interrogé sur un constat: moins de 3 % des créatrices de start-ups obtiennent un financement de leur entreprise. Pour infléchir cette tendance, le groupe de travail a proposé un **plan d'action global** pour impliquer l'ensemble de l'écosystème.

Le Conseil national du numérique a pu proposer trois actions pour infléchir cette tendance:

- l'instauration d'un critère de **reporting extra financier** afin de pouvoir analyser la place des femmes dans les portefeuilles des fonds sur le temps long. BPIFrance a notamment choisi d'intégrer ce critère de *reporting*;
- en partenariat avec le BCG et le collectif SISTA, le CNNum a travaillé à l'élaboration d'un **baromètre** basé sur la première étude qui s'intéresse aux conditions de financement des femmes fondatrices ou co-fondatrice d'entreprises en France, en Allemagne et au Royaume-Uni;
- le CNNum a élaboré, en collaboration avec le collectif SISTA, une **charte d'engagement** pour les acteurs financiers afin de créer une dynamique, basée sur des engagements concrets, au sein de l'écosystème. Le 17 octobre 2019, plus de cinquante fonds d'investissement se sont engagés en signant la charte SISTAxCNNum.

Développement des technologies et infrastructures stratégiques pour le numérique

En dernier lieu, sur ce volet, les contributeurs ont estimé que la fracture numérique liée aux « zones blanches » devait faire l'objet de **mesures publiques d'ampleur pour harmoniser sur l'ensemble du territoire les usages et les innovations liées au numérique**.

Ainsi, certains contributeurs ont appelé à:

- **définir un cadre légal pour les « biens communs numériques »**, notamment pour les logiciels libres qui permettant de très fortes externalités positives pour un coût marginal;
- **développer et renforcer les liens entre la recherche publique, les grands groupes et les start-ups**, de façon à renforcer les secteurs de pointe dans lesquels l'ingénierie française se distingue comme performante;
- **s'appuyer sur le « French IoT »** qui vise à accompagner l'innovation entre grands groupes et les domaines des services connectés usuels;
- **intensifier le soutien public aux industries proposant des services « phygitaux »**, (une application mobile « universelle » associée à un service de proximité humain à forte valeur d'usage).

Lien vers les publications

Conseil national du numérique, *Synthèses de la consultation Pact Productif 2025*, octobre 2019. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/les-syntheses-de-la-consultation-du-pacte-productif-2025-sont-en-ligne>

Lettre de saisine, juin 2019. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/files/uploads/2019/201907_Saisine_CNNum_Pacte_Productif_2025.pdf.

La charte comporte quatre axes prioritaires :

- mesurer la place du genre dans leurs portefeuilles afin de permettre une meilleure prise de conscience collective ;
- adopter des pratiques de recrutement inclusives ;
- assurer une équité dans le processus de sélection des investissements ;
- appuyer le rayonnement et l'acculturation à ces pratiques pour favoriser une prise de conscience générale.

Méthodologie

Les travaux du Conseil ont commencé par une collecte d'information pour comprendre les différences de financements évoqués. Cette recherche exploratoire de la littérature scientifique et des données quantitatives présentée en source ouverte a permis de proposer une première ossature de mesures. Dans un second temps, le Conseil a réalisé une série d'auditions avec les acteurs de l'écosystème pour forger les mesures les plus opérationnelles pour la charte et le *reporting*. En parallèle le Conseil a participé à des réunions avec le BCG et le collectif SISTA pour permettre de faire émerger le baromètre.

Liens vers les publications

Conseil national du numérique, *Accélération du financement des entrepreneures, charte d'engagement pour favoriser la mixité dans le numérique* avec le collectif SISTA, 17 octobre 2019. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/acceleration-du-financement-des-femmes-entrepreneures>.

Lettre de saisine, 5 juillet 2019. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/files/uploads/2019/Lettre_de_saisine_Financement_Femmes.pdf.

AVIS

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT

Contexte

En novembre 2019, en marge du Comité interministériel à la transformation publique (CITP), le Conseil national du numérique a publié une note intitulée « *Transformation numérique de l'État : dépasser la norme par la pensée design* ». Il y dévoile plusieurs recommandations destinées à accompagner les décideurs publics dans ce processus.

Membre et rapporteurs du groupe de travail

- Gilles Babinet, pilote du groupe de travail.
- Leila Amanar et Jean-Baptiste Manenti, rapporteurs.

Résumé

Cette note part du constat d'un manque de prise en compte de l'utilisateur dans l'élaboration de politiques publiques numériques et dans la numérisation de services publics. **Elle propose une meilleure intégration des notions de design et d'expérience utilisateur dans les processus de décision**, seule à même de produire des services de qualité, connectés avec les réalités du terrain et les attentes des citoyens comme des agents de l'État et des collectivités.

Principales recommandations

- Recommandation n° 1 : Créer un **comité stratégique** au sein de l'Observatoire de la qualité des démarches en ligne, intégrant administrations, usagers et spécialistes du design.
- Recommandation n° 2 : Intégrer les notions d'**expérience utilisateur** et de design dans le processus de développement, d'arbitrage et de déploiement des politiques publiques.
- Recommandation n° 3 : Créer un **ministère** de la transformation de l'État et du numérique.
- Recommandation n° 3 bis : Organiser le rapprochement de la DINUM (ex DINSIC) et de la DITP.

Lien vers la publication

Conseil national du numérique, *Transformation numérique de l'État : dépasser la norme par la pensée design*, Note, novembre 2019. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/index.php/nos-travaux/transformation-de-letat-depasser-la-norme-par-la-pensee-design>.

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Contexte

Saisi par **Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, et Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique**, le Conseil national du numérique a conduit une étude sur des scénarios d'amélioration de l'accessibilité numérique entre février 2019 et janvier 2020. Dans la perspective de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 11 février 2020, le Conseil a publié son rapport sur l'accessibilité numérique, qui a été remis aux ministres le 5 février 2020.

Membre et rapporteurs du groupe de travail

- Jérémie Boroy pilote du groupe de travail.
- Myriam El Andaloussi et Clément Le Ludec, rapporteurs avec support de Marylou Le Roy, responsable juridique (pour l'avis de 2019).

Dates clés

- Janvier 2019: Début des travaux.
- 21 mai 2019: Publication d'un avis « *le CNNum appelle le Gouvernement français à intensifier ses efforts en matière d'accessibilité des services numériques* ».
- 4 juillet 2019: Organisation d'un atelier au Forum de la Gouvernance d'Internet (FGI) sur l'accessibilité et la formation.
- 7 octobre 2019: Intervention de Salwa Toko, Présidente du CNNum, à la Fondation pour l'Audition au sujet de l'Intelligence Artificielle (IA) et l'autonomie des personnes sourdes ou malentendantes.
- 27 novembre 2019: Organisation d'un panel à l'Internet Governance Forum à Berlin sur la conception participative de services numériques.
- 8 janvier 2020: Saisine de Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, et Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique.
- 6 février 2020: Publication du rapport et remise officielle aux ministres.
- 19 février 2020: Présentation du rapport en plénière du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).
- 9 juin 2020: Présentation du rapport auprès du groupe d'experts Web Accessibility Directive de la Commission européenne (WADEX).

Résumé

À l'heure de la quête d'un numérique responsable, l'accessibilité numérique constitue une nécessité, mais aussi une opportunité pour les acteurs. Une nécessité, tout d'abord, puisque l'accessibilité numérique répond à des obligations sociétale et juridique: d'une part, il s'agit d'un réel besoin des millions de personnes en situation de handicap, accentué par la transformation numérique des services publics et privés; d'autre part, il s'agit désormais d'une obligation légale et sanctionnée par la loi. L'accessibilité numérique constitue également une opportunité, dans la mesure où elle pourrait faire émerger un modèle d'économie et de société numériques responsable. Entre nécessité et opportunité, l'accessibilité numérique représente ainsi une voie stratégique

intéressante pour les organisations – publiques et privées – qui souhaitent développer leurs produits et services numériques de façon responsable. Avant tout, il s'agit d'un droit fondamental des citoyens qu'il convient de mettre en œuvre de façon urgente, dans un contexte actuel d'inaccessibilité numérique de la plupart des services.

Méthodologie

En plus d'une analyse de la littérature scientifique existante, le Conseil national du numérique a mené **plusieurs entretiens qualitatifs avec des agents de la fonction publique en situation de handicap** afin de mieux cerner les enjeux et les problématiques de l'utilisation du numérique. Par ailleurs, le Conseil a mené **une cinquantaine d'auditions avec des experts du monde académique, du monde de l'entreprise, du monde associatif et de l'administration**. Enfin, **il a participé à l'organisation de deux ateliers de réflexion sur le sujet**, dans le cadre du volet français du Forum de la Gouvernance d'Internet (FGI) et de l'*Internet Governance Forum* à Berlin, sous la tutelle des Nations unies (ONU).

Principales recommandations

- Recommandation n° 1 - Citoyenneté: Rationaliser le pilotage de l'accessibilité des services publics numériques, au sein d'une Délégation Ministérielle de l'Accessibilité Numérique (DMAN) en charge de la mise en œuvre des obligations d'accessibilité.
- Recommandation n° 13 - Culture: Renforcer le pilotage de l'accessibilité des contenus audiovisuels, en incluant les sites proposant des services de télévision et médias.
- Recommandation n° 18 - Éducation: Améliorer la production de ressources pédagogiques numériques accessibles et adaptées par la mise en place d'une agence de l'accessibilité et de l'adaptation du livre numérique.
- Recommandation n° 37 - Formation et emploi: Intégrer l'accessibilité numérique dans la formation initiale et continue des professionnels du numérique, afin d'améliorer la prise en compte de l'accessibilité numérique par les équipes dirigeantes des projets numériques.
- Recommandation n° 41 - Innovation: Encourager le développement des start-ups liées à l'accessibilité numérique en érigeant l'accessibilité numérique en priorité stratégique du Conseil de l'innovation.
- Recommandation n° 47 - Société: Sensibiliser à l'accessibilité numérique en confiant à une autorité le soin de répandre les bonnes pratiques auprès des organisations, par le biais de guides ou ateliers de formations.

Liens vers les publications

Conseil national du numérique, « Le CNNum appelle le Gouvernement français à intensifier ses efforts en matière d'accessibilité des services numériques », *Avis*, mai 2019. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/avis-accessibilite>.

Conseil national du numérique, *Accessibilité numérique: entre nécessité et opportunité*, Rapport, février 2020. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/accessibilite-numerique-entre-necessite-et-opportunitite>.

Lettre de saisine conjointe de Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, et Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique, 8 janvier 2020. Disponible en ligne sur : [https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/Cnnum_Lettre_saisine_Accessibilite_numerique\(1\).pdf](https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/Cnnum_Lettre_saisine_Accessibilite_numerique(1).pdf).

STOPCOVID

Contexte

Le 17 avril 2020, le Conseil national du numérique a été saisi par le secrétaire d'État chargé du numérique afin d'étudier les conditions de déploiement de l'application de reconstitution d'historique de proximité « StopCOVID ».

Le caractère inédit de cette application, sans précédent en France, appelait une réflexion poussée sur les nombreux enjeux portés par cet outil, en termes de réponses à la crise sanitaire et de respect des droits et libertés fondamentaux.

Membres et rapporteurs du groupe de travail

- L'ensemble des membres a été impliqué sur cette saisine.
- Les rédacteurs au sein du secrétariat général sont : Charles-Pierre Astolfi (secrétaire général), Vincent Toubiana (secrétaire général adjoint), Marylou Le Roy (responsable des affaires juridiques et institutionnelles) et Nathalie Bouarour (rapporteuse).

Dates clés

- 17 avril 2020 : Saisine du Conseil national du numérique.
- 24 avril 2020 : Publication de l'avis du Conseil.
- 2 juin 2020 : Lancement de l'application StopCovid.

Résumé

En réponse à sa saisine par le secrétaire d'État chargé du Numérique le 17 avril dernier, **le Conseil national du numérique rend un avis favorable sur l'application StopCOVID**. Cet avis se fonde sur trois éléments :

- l'application peut s'avérer utile dans la lutte contre la pandémie, en tant qu'**élément d'une stratégie plus globale**. Une telle application doit être unique et spécifiée par l'État afin de garantir sa souveraineté numérique ;
- une série de conditions doivent être assurées afin de garantir l'intérêt général et l'État de droit. Elles touchent à la confiance des citoyens, qui doit s'appuyer sur la transparence et l'indépendance du contrôle de l'application, ainsi que sa limitation dans le temps et la reconnaissance de son caractère exceptionnel ;
- l'inclusion, l'accessibilité et la loyauté de l'information sont les facteurs-clés de la réussite de son déploiement. À ce titre, l'accent doit être mis sur l'expérience utilisateur de l'application, l'accompagnement des publics fragiles ou éloignés du numérique et la mobilisation des acteurs de la médiation numérique.

Dans un effort de pédagogie et afin d'éclairer un débat passionnel, le Conseil détaille ses positions en proposant plusieurs pistes de réponses sur des problématiques technique, sociétale, d'acceptabilité, de confiance et de communication soulevées par l'application.

Comme toutes les organisations mobilisées pour accompagner la décision collective dans cette période de crise sanitaire, le Conseil rappelle qu'il n'est qu'en mesure de fournir une lecture sous forme de « photographie », représentative de ses connaissances à la date de sa publication. Le développement de l'application et de toutes les briques qui la composent n'est pas terminé.

Méthodologie

Conscients de l'intensité du débat public autour de l'application, les membres du Conseil ont eu à cœur de rencontrer, dans les délais impartis, les acteurs représentatifs de l'ensemble de l'écosystème impliqué autour de l'application. Vingt-deux personnalités (liste dans l'avis) ont pu être entendues et des contributions écrites ont aussi été transmises au Conseil. (Voir liste en annexe pour plus de précisions).

Principales recommandations

Afin d'accompagner son avis, le Conseil émet quinze recommandations, parmi lesquelles :

- Recommandation n° 1 : Créer un comité de contrôle, avec des parlementaires, des chercheurs et des citoyens-experts, disposant d'un pouvoir d'arrêt de l'application ;
- Recommandation n° 2 : Encadrer l'application par un décret fixant les conditions de sa mise en œuvre, sa durée dans le temps et des garanties sur la protection des données (base légale, finalité, proportionnalité, durée de conservation des données et du système, minimisation des données, responsable de traitement, voies de recours...) ;
- Recommandation n° 3 : Favoriser une seule application pour la France, sous l'autorité du Ministère de la Santé ;
- Recommandation n° 9 : Organiser des séances de questions-réponses entre les citoyens et les responsables politiques, par exemple à travers des directs sur des médias généralistes (sur les mêmes modalités, organiser des séances à destination de la communauté technique et de la médiation) ;
- Recommandation n° 10 : Mobiliser les acteurs de terrain (collectivités, structures de médiations, associations) pour évaluer les besoins et accompagner les plus éloignés du numérique, voire participer à leur équipement ;
- Recommandation n° 13 : Clarifier les procédures à suivre en cas de test positif et de réception d'une notification.

Liens vers les publications

Conseil national du numérique, *StopCovid*, Avis. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/application-stopcovid>.

Lettre de saisine du 14 avril 2020. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/2020.04.17_Saisine_Stop_Covid.pdf

ÉTATS GÉNÉRAUX DU NUMÉRIQUE

Contexte

Les états généraux des nouvelles régulations du numérique (EGNum) avaient été lancés par le secrétariat d'État chargé du Numérique en juillet 2018 avec l'objectif de proposer des scénarios de régulations (économique, social, sociétal...) adaptés à l'économie des plateformes. Le Conseil national du numérique a été saisi en janvier 2019 pour organiser une consultation publique (en ligne et avec des ateliers contributifs) sur les premières propositions de l'administration et récolter les avis de l'écosystème et des citoyens.

Membres et rapporteurs du groupe de travail

L'ensemble des membres et du secrétariat général a été impliqué sur cette saisine.

Résumé

Les états généraux avaient pour objectif de permettre à tous les acteurs publics et privés ayant compétence sur les enjeux numériques de faire des propositions pour un cadre global et adaptable sur la décennie à venir et promouvoir un numérique libre, ouvert, innovant, au service du progrès. Le Conseil a produit des synthèses pour les six thèmes de la consultation :

- la régulation des contenus illicites ;
- l'adaptation des règles de concurrence et de régulation économique ;
- la création d'un observatoire français du numérique ;
- la protection des travailleurs des plateformes ;
- la surexposition aux écrans ;
- les données d'intérêt général.

Méthodologie

Les EGNum se sont déroulés en deux phases. Une première phase de travail a été menée entre juillet et novembre 2018 pour préparer des scénarios de régulation possibles, sur la base des travaux menés ces dernières années, par quatre groupes de travail (régulation économique, régulation sociale, régulation sociétale, moyens de régulation). Ces groupes de travail étaient composés de responsables d'administrations, de membres du Conseil national du numérique, de Parlementaires et de Professeurs des Universités. Chaque groupe de travail était dédié à un axe de régulation, avec pour objectif de poser les pistes de réflexion.

Cette « première phase » a permis d'élaborer des pistes de propositions qui ont servi de point de départ à une « deuxième phase » de consultation ouverte aux citoyens, pilotée par le Conseil national du numérique de janvier à mai 2019. Les six thématiques précédemment citées ont été mises en consultation sur une plateforme contributive en ligne.

La consultation en ligne a été organisée autour de deux périodes :

- une première période sur les trois premiers thèmes de janvier à mars 2019 car ces sujets devaient faire l'objet de décisions à court terme ;
- une deuxième période sur les trois thèmes restants jusqu'en mai 2019 car ces sujets revêtaient une place importante dans le débat public dans les prochaines années, notamment au niveau européen.

En parallèle de cette consultation en ligne, le Conseil national du numérique a organisé des journées contributives en présentiel ont été organisées.

Liens vers les publications

Conseil national du numérique, *États généraux du numérique - Synthèses de la consultation*, avril 2020. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/etats-generaux-des-nouvelles-regulations-du-numerique>.

Lettre de saisine, 15 janvier 2019. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/files/uploads/2019/CNNum_lettre_saisine_EGNum.pdf.

SANTÉ

Contexte

En juin 2019, le Conseil national du numérique a été saisi conjointement par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, et le secrétaire d'État chargé du Numérique, Cédric O, dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé français engagée par le Gouvernement.

Cette saisine demandait au Conseil de se pencher sur trois sujets : en premier lieu, le déploiement de l'espace numérique de santé, en particulier le référencement des applications de santé au sein de ce dernier ; en second lieu, la levée des freins à l'innovation et, en dernier lieu, le modèle économique à appliquer aux données de santé.

Membres et rapporteurs du groupe de travail

- Maryne Cotty-Eslous, pilote du groupe de travail.
- Gilles Babinet, Olivier Clatz, Hind Elidrissi, Jean-Michel Mis, Jean-Charles Samuelian, membres du groupe de travail.
- Joséphine Hurstel et Jean-Baptiste Manenti, rapporteurs.

Dates clés

- 23 mai 2019: Tribune « Réussir la transformation numérique du système de santé ».
- 13 juin 2019: Saisine du CNNum par les ministres.
- 27 et 28 juin 2019: Événement DTxScience à Bordeaux.
- 30 septembre 2019: Table ronde à Paris (acteurs du financement du système de santé).
- 4 novembre 2019: Table ronde à Epinal (professionnels de santé du département).
- Février 2020: Remise d'une première version du rapport.
- 11 juin 2020: Remise et publication d'une seconde version du rapport, actualisée suite à la pandémie de COVID-19, visionnable en ligne : <https://www.dailymotion.com/video/x7ueuya>

Résumé

Ce rapport est destiné à accompagner la stratégie de transformation du système de santé engagée par le Gouvernement depuis 2018. Il s'appuie particulièrement sur la feuille de route « Accélérer le virage numérique en santé » dévoilée en avril 2019 par le ministère des Solidarités et de la Santé. Partiellement rédigé avant la crise sanitaire, il a été adapté afin de tenir compte des effets de cette dernière sur cette dynamique de transformation. Le rapport se structure en quatre axes.

Le premier axe est un **plaidoyer pour une vision française et européenne du numérique en santé**, construite autour de quatre piliers : une gouvernance renforcée, la transition d'un modèle de soin vers un modèle de santé, la garantie de la confiance des usagers à travers l'interopérabilité, la sécurité et l'identité numérique, la promotion d'un numérique en santé responsable.

Le deuxième axe est consacré à la **levée des freins à l'innovation en santé**, afin de proposer à ses acteurs un véritable modèle économique et un marché viable.

Le troisième axe se penche sur **l'espace numérique de santé (ENS) et le bouquet de services aux professionnels, qui nécessitent un encadrement adéquat pour renforcer la confiance de leurs usagers.**

Le quatrième axe porte sur la **formation des professionnels de santé et l'acculturation des patients et des décideurs publics à ces problématiques**, à travers, notamment, la mise en place d'une certification des compétences numériques en santé, appuyé sur la plateforme PIX (service public en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques).

Méthodologie

Dans le cadre de ces travaux, les membres du groupe de travail ont auditionné 75 experts du numérique en santé, représentants d'institutions, professionnels de santé, usagers du système de santé, chercheurs et industriels.

Plusieurs tables rondes ont également été organisées et mobilisées pour collecter les contributions de plus de 300 participants à Bordeaux, Épinal (sur le sujet spécifique de la e-santé dans un cadre rural), Paris (sur le sujet spécifique des questions de financement de la e-santé) et Périgueux.

Principales recommandations

- Recommandation n° 1: Mettre en place une gouvernance de l'ENS intégrée entre stratégie, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.
- Recommandation n° 6: Attribuer à la Haute Autorité de Santé une mission d'accompagnement des porteurs de projets.
- Recommandation n° 9: Assurer la confiance dans l'ENS à travers des critères obligatoires étendus.
- Recommandation n° 14: Proposer, au sein de l'ENS, un mécanisme permettant au citoyen de contribuer à l'innovation et à la recherche avec ses données de santé.
- Recommandation n° 16: Penser l'accompagnement des personnes les plus exclues dans leurs démarches numériques relatives à la santé au sein des structures dédiées.

Liens vers la publication

Conseil national du numérique, Confiance, innovation, solidarité : Pour une vision française du numérique en santé, Rapport, juin 2020. Disponible en ligne : <https://cnnumerique.fr/rapport-du-cnnum-confiance-innovation-solidarite-pour-une-vision-francaise-du-numerique-en-sante>.

Lettre de saisine, juin 2019. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/Lettre%20de%20saisine-sant%C3%A9.pdf>.

IDENTITÉS NUMÉRIQUES

Contexte

Le Conseil national du numérique a été saisi par le secrétariat d'État chargé du numérique en juillet 2019.

Cette saisine s'inscrit dans une période de réflexion du Conseil liée à deux événements de l'agenda réglementaire européen : l'obligation de détenir une carte nationale d'identité électronique à partir de 2021 et la révision du règlement eIDAS à l'été 2020.

Le gouvernement avait demandé au Conseil d'étudier trois problématiques : explorer et développer le concept de citoyenneté numérique ; proposer, en fonction des besoins identifiés, des éléments de communication et de pédagogie ; assurer, sur la base des expérimentations conduites par le programme interministériel, de l'ergonomie, de l'inclusivité et de la facilité d'usage et de la qualité des supports utilisateurs associés aux solutions retenues.

Membres et rapporteuses du groupe de travail

- Mohammed Boumediene et Karine Dognin-Sauze, pilotes du groupe de travail.
- Gilles Babinet, Olivier Clatz, Gaël Duval et Jean-Michel Mis, membres du groupe de travail.
- Leila Amanar et Nathalie Bouarour, rapporteuses.

Dates clés

- Janvier 2019 : Table ronde sur les identités numériques organisée par le Conseil.
- Juillet 2019 : Saisine du secrétaire d'État.
- Octobre 2019 : Voyage d'études en Estonie.
- 8 et 9 novembre 2019 : Tables rondes d'experts et consultation citoyenne à Montpellier.
- 16 et 29 novembre 2019 : Tables rondes d'expert et consultation citoyenne à Lyon.
- 23 novembre et 19 décembre 2019 : Tables rondes d'expert et consultation citoyenne à Paris.
- 4 décembre 2019 : Consultation citoyenne à Douai.
- 15 juin 2020 : Publication des travaux et remise du rapport au ministre, visionnable en ligne : <https://www.dailymotion.com/video/x7uhedu>.

Résumé

Les 35 recommandations issues de ce rapport ont vocation à nourrir la réflexion de l'État français sur ce sujet majeur, notamment dans le cadre de la révision du règlement eIDAS et le déploiement des identités numériques régaliennes liées à la carte nationale d'identité électronique dans les années à venir.

Le rapport traite de la nécessité de faire des identités numériques régaliennes un service public accessible à tous et inclusif. Les efforts qui doivent être fournis en termes de communication et formation pour créer une citoyenneté numérique

à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle y sont rappelés. **Il appréhende également les enjeux de gouvernance, de sécurité et de souveraineté propres aux identités numériques** en mettant l'accent sur la nécessité de créer et de doter les instances garde-fous pour une meilleure maîtrise de ce service.

Méthodologie

Pour répondre aux interrogations du Gouvernement, le Conseil s'est appuyé sur la littérature scientifique ainsi que les divers rapports publiés ces dernières années. Il a organisé dès janvier 2019 une première journée collaborative sur la thématique de l'identité numérique qui a permis à 24 experts d'échanger autour de trois axes de réflexion : marché et usages, protection des données et cybersécurité, et citoyenneté.

Les membres du groupe de travail ainsi que les rapporteuses ont effectué un voyage d'étude en Estonie où ils ont pu échanger avec les personnels de l'*e-Governance Academy*, l'Autorité des systèmes d'Information (RIA), la Commission de la Police et des Gardes-frontières, *e-Estonia Briefing Center*, le bureau du vote Électronique, et le *Foresight Centre* dédié aux scénarios prospectifs de l'e-gouvernement. Il a aussi réalisé une étude comparée internationale des différentes solutions choisies par les États et un déplacement à Bruxelles.

De plus sept consultations dans différentes villes de France (Paris, Lyon, Montpellier et Douai) ont été organisées. Dans ce cadre, plus de 150 personnes ont pu s'exprimer sur le sujet.

Enfin, le Conseil a auditionné 58 personnalités issues des administrations, du monde économique et du monde universitaire.

Principales recommandations

Le Conseil national du numérique propose au Gouvernement 35 recommandations autour de quatre axes : Favoriser une solution inclusive et frugale qui rend service aux usagers ; Faire preuve de pédagogie et initier l'ensemble des citoyens au numérique ; Opter pour une gouvernance partagée qui replace l'utilisateur au centre ; Assurer une sécurité de tous.

Quelques recommandations majeures se dessinent :

- Recommandation n° 1 : Recenser les points de médiation numérique dans une cartographie accessible tout au long du parcours utilisateur dans les démarches administratives en ligne, afin que les usagers puissent s'y référer en cas de difficulté ;
- Recommandation n° 5 : Formuler un cahier des charges à destination des fournisseurs d'identités posant un certain nombre d'exigences en termes de sécurité et de fluidité, tout en garantissant des bénéfices d'usages déjà acquis ;
- Recommandation n° 6 : Faire des mairies (et les collectivités territoriales) les principaux lieux d'enrôlement des identités numériques pour soutenir la confiance en l'État ;
- Recommandation n° 7 : Créer une réelle communication autour de France Connect et la création de la CNle ;
- Recommandations n° 12 et 13 : Pendant les cinq premières années de déploiement du dispositif, mettre en place des formations gratuites en dehors des périodes de travail à destination des publics majeurs. Créer un parcours de formation qui corresponde aux besoins de citoyenneté numérique pour les publics scolaires ;
- Recommandation n° 17 : Créer une instance de contrôle et de supervision indépendante et multi parties prenantes (académiques, associatifs,

administratifs, etc.), nommée Commission de Suivi et de Gestion des Identités Numériques (CSGIN);

- Recommandation n° 19: Soumettre les fournisseurs d'identité privés à un contrat qui définisse la délégation du service public qu'ils effectuent en fonction du type d'action qu'ils prennent en charge;
- Recommandation n° 21: Soumettre au débat une loi d'orientation définissant l'identité numérique et ses finalités et assurant le respect des droits des citoyens en rappelant les cadres d'utilisation des données d'identité numérique pour prévenir des dérives (surveillance, fichages, etc.);
- Recommandations n° 26 et 28: Clarifier les exigences du règlement eIDAS pour les niveaux de garantie substantiel et élevé et publier davantage d'informations concernant la mise en place du nœud eIDAS français;
- Recommandation n° 34: Effectuer de manière régulière et impromptue des audits et des contrôles du fichier des titres électroniques sécurisés et des usages qui en sont faits par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Liens vers la publication

Conseil national du numérique, *Identités numériques*, Clés de voûte de la citoyenneté numérique, Rapport, juin 2020. Disponible en ligne: <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/identites-numeriques>

Lettre de saisine, 9 juillet 2019. Disponible en ligne sur: https://cnnumerique.fr/files/uploads/2019/Lettre_de_saisine_IDNUM.pdf

TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES

Contexte

Sur la question du travail à l'ère des plateformes, les membres du Conseil national du numérique ont fait usage de la possibilité d'auto-saisine offerte par le décret de fonctionnement de l'institution « pour toute question entrant dans son champ de compétence »⁶. Cette décision fait suite aux travaux entamés dans le cadre des états généraux des nouvelles régulations du numérique (EGNum). La synthèse de ces EGNum a permis de dresser un état des lieux de la réflexion existante ainsi que de cartographier l'état des controverses. **Le Conseil a, en parallèle, pris position à plusieurs reprises dans le débat public** depuis avril 2019. Cette démarche s'inscrit dans un contexte qui voit l'émergence d'un vif débat autour des conditions de travail et de rémunération des travailleurs de plateformes concernés par l'adoption de la loi d'Orientation des mobilités (grèves de livreurs Deliveroo à l'été 2019, mobilisations diverses de chauffeurs VTC).

Membres et rapporteurs du groupe de travail

- Salwa Toko et Hind Elidrissi, pilotes du groupe de travail.
- Maud Bailly, Henri Isaac, Gérald Elbaze et Loubna Ksibi, membres du groupe de travail.
- Philippine Régniez et Joséphine Hurstel, rapporteuses.
- Clément Le Ludec, rapporteur jusqu'en décembre 2019.

Dates clés

- 27 avril 2019: Publication de la tribune « Souhaite-t-on créer une société à trois vitesses, constituée de salariés, d'indépendants et de travailleurs au statut hybride ? » dans *Le Monde*.
- 3 juin 2019: Publication de la « Position détaillée sur les dispositions de la LOM relatives au travail au travail des plateformes ».
- 5 septembre 2019: Publication de la tribune « Nous appelons à la suppression des chartes de l'article 20 de la LOM ».
- 17 & 25 septembre 2019: Ateliers auprès de chauffeurs VTC et de coursiers à vélo (Bycœur).
- 10 octobre 2019: participation à la table-ronde « Transformation du travail : vers une protection sociale à deux vitesses ? » à l'EN3S.
- 17 octobre 2019: Présentation des travaux à Numérique en communs.
- 17 & 18 novembre 2019: Participation au jury du Juridikthon en partenariat avec l'ANACT-ARACT.
- 19 décembre 2019: Audition de Salwa Toko par Nadine Grelet-Certainais, rapporteure de la commission des affaires sociales du Sénat relative à la proposition de loi visant à rétablir les droits sociaux des travailleurs des plateformes numériques.
- 3 mars 2020: Audition de Salwa Toko et Hind Elidrissi par la commission des Affaires sociales du Sénat.
- 25 juin 2020: Présentation des travaux du CNNum aux Explorateurs du numérique de la Métropole du Grand Paris.

⁶ Décret n° 2017-1677 du 8 décembre 2017 relatif au Conseil national du numérique.

- 30 juin 2020: Audition de Salwa Toko et Hind Elidrissi par la mission d'information sur la représentation des travailleurs des plateformes présidée par Jean-Yves Frouin.
- 1^{er} juillet 2020: Publication du rapport *Travail à l'ère des plateformes. Mise à jour requise* en présence de Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique, visionnable en ligne : <https://www.dailymotion.com/video/x7url0c>

Résumé

Le rapport détaille les enjeux liés au développement des plateformes numériques de travail. À la suite d'une décision récente de la Cour de Cassation (chambre sociale, arrêt n° 374 du 4 mars 2020 (19-13.316)) de requalifier un chauffeur Uber en salarié, **la question du statut juridique de ces travailleurs est longuement discutée**: faut-il créer un statut *ad hoc* pour ces travailleurs atypiques ? Comment garantir les conditions d'une réelle autonomie ainsi que d'une protection sociale suffisante ? **Le rapport se penche aussi sur les mobilisations collectives récentes.** Il explore la piste du dialogue social comme mode de régulation des relations entre travailleurs et plateformes.

Les membres du Conseil national du numérique proposent ainsi 15 mesures afin de répondre concrètement à l'urgence de la situation des travailleurs, tout en engageant une réflexion plus large et prospective sur le travail à l'ère des plateformes, à l'image de la révision du statut et des protections des travailleurs indépendants, ou encore de la conception des outils numériques de travail, qui doivent être pensés de manière loyale et responsable.

Méthodologie

Le Conseil s'est appuyé sur un travail de terrain ainsi que de nombreuses auditions, participation à des événements et analyse de la littérature académique. Ainsi, le Conseil a mené une soixantaine d'auditions auprès d'acteurs institutionnels, de chercheurs, de représentants des plateformes, de travailleurs et de partenaires sociaux. Le Conseil a aussi participé à une dizaine d'événements en rapport avec le sujet, que ce soit sous la forme d'interventions de sa présidente Salwa Toko ou en tant qu'observateur. Par ailleurs, il a contribué à l'organisation d'un atelier de réflexion auprès d'une quinzaine de travailleurs des plateformes en partenariat avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) le 17 septembre 2019. Ce travail s'appuie aussi sur une comparaison des régimes juridiques en vigueur dans d'autres pays (Italie, Espagne, Grande-Bretagne, États-Unis...). Enfin, le rapport s'est appuyé sur un état de l'art de la littérature scientifique dédiée à cette thématique, ainsi que sur le travail de synthèse réalisé dans le cadre des travaux des États généraux du numérique.

Principales recommandations

- Recommandation n° 1 : **Rendre obligatoire l'affichage d'un DIGIScore (allant de A à E) relatif aux plateformes sur l'ensemble des supports en interaction avec les consommateurs,** permettant tant aux consommateurs qu'aux travailleurs d'accéder de manière simple et claire à des informations sur la plateforme et son comportement.
- Recommandation n° 2 : **Assurer aux travailleurs des plateformes des conditions de travail égales à celles des salariés** en matière de rémunération, d'encadrement du temps de travail et de santé et de sécurité au travail.
- Recommandation n° 3 : **Lancer une concertation pour le dialogue social sur les plateformes rassemblant tous les acteurs concernés,** au premier chef, les travailleurs et collectifs de travailleurs, de la façon la plus large possible, avec pour objectif de négocier le protocole électoral.
- Recommandation n° 5 : **Créer un Observatoire social des plateformes dans le but de réunir les conditions du dialogue social sur les plateformes,** en offrant une meilleure connaissance des plateformes et en constituant une enceinte de réflexion et de concertation autour de ce nouveau mode de distribution du travail.
- Recommandation n° 7 : **Renforcer la lutte contre les fausses classifications et le travail dissimulé** en augmentant les moyens humains et financiers des administrations de contrôle et de recouvrement et en développant des outils numériques dédiés.
- Recommandation n° 11 : **Revoir les statuts et les protections des travailleurs indépendants** notamment en alignant le niveau de protection sociale des travailleurs indépendants sur celui des salariés, en facilitant l'accès au logement et en élargissant le droit à la négociation collective.

Lien vers les publications

Conseil national du numérique, *Travail à l'ère des plateformes. Mise à jour requise*, Rapport, juillet 2020. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/travail-des-plateformes>

CONCURRENCE ET INTEROPÉRABILITÉ

Contexte

Face aux enjeux soulevés par l'économie numérique, de nombreuses réflexions sont en cours au niveau national et européen pour réguler les grandes plateformes. Dans ce cadre, plusieurs outils potentiels sont mis en exergue, en particulier l'interopérabilité des services. Celle-ci fut envisagée pour améliorer la concurrence à l'ère numérique dans le cadre de la consultation citoyenne des « états généraux des nouvelles régulations numériques », pilotée par le Conseil national du numérique en 2019 sous l'égide du Premier ministre⁷. Toutefois, le déploiement de l'interopérabilité soulève de multiples questionnements que le Conseil a souhaité étudier, afin de mettre en lumière ses bénéfices et risques potentiels dans un secteur donné. Il s'est donc autosaisi sur le sujet et a conduit une étude de cas sur l'interopérabilité des réseaux sociaux.

Membres et rapporteurs du groupe de travail

- Annie Blandin, et Henri Isaac pilotes du groupe de travail.
- Myriam El Andaloussi, rapporteure et Farah Fejjari, stagiaire.

Dates clés

- Janvier 2020: Début des travaux et des auditions.
- 24 février 2020: Participation de Charles-Pierre Astolfi à la table ronde sur la régulation des plateformes structurantes organisée par le ministère de l'Économie et des Finances.
- 6 juillet 2020: Publication de l'étude de cas et organisation d'une table ronde sur l'interopérabilité suivie d'un panel d'experts, visionnable en ligne: <https://www.dailymotion.com/video/x7uw16w>

Résumé

Cette étude de cas appréhende les quatre axes suivants :

- les **objectifs de régulation** poursuivis par l'interopérabilité des réseaux sociaux ;
- le **champ de l'interopérabilité** des plateformes et des fonctionnalités ;
- les **enjeux pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs** ;
- les **fondements juridiques** d'une obligation d'interopérabilité.

Les recommandations issues de cet avis ont vocation à nourrir la réflexion de la France et de l'Union européenne sur l'interopérabilité en tant qu'outil de régulation des plateformes, à l'aune de la préparation du Digital Services Act.

Méthodologie

En plus d'une analyse de la littérature scientifique existante, le Conseil national du numérique a mené **une quinzaine d'auditions avec des informaticiens, des juristes, des membres de l'administration et d'autorités administratives indépendantes, ainsi que divers réseaux sociaux, afin de mieux cerner les enjeux et les problématiques de l'interopérabilité.** Il s'est également appuyé sur la consultation citoyenne relative à la régulation économique et concurrentielle qu'il a organisée dans le cadre des états généraux du numérique.

Principales recommandations

Sur le principe d'une régulation de l'interopérabilité des réseaux sociaux: au regard des risques que l'interopérabilité pourrait faire peser sur les réseaux sociaux et les utilisateurs, le Conseil estime qu'**il serait préférable d'examiner, dans un premier temps, les effets de la mise en œuvre du droit à la portabilité des données,** permettant aux utilisateurs de transférer leurs données d'un réseau social à un autre. Si le Gouvernement souhaitait introduire une obligation d'interopérabilité, **cette initiative devrait s'inscrire dans le cadre d'une réforme plus globale de la régulation des plateformes numériques.** En particulier, **la mise en place d'une régulation ex ante et asymétrique** apparaît nécessaire, en complément du droit de la concurrence, afin de pouvoir imposer des règles spécifiques aux grandes plateformes dites « systémiques ». De plus, **cette régulation devrait prendre en compte les aspects concurrentiels, mais également sociétaux et consommateurs liés aux modèles d'affaires des grandes plateformes.** En tout état de cause, une telle régulation ne pourrait se faire de façon cohérente et harmonisée qu'à l'échelle européenne, notamment **dans le cadre du Digital Services Act, en complément du règlement P2B.**

Sur la mise en œuvre d'une régulation de l'interopérabilité des réseaux sociaux: en premier lieu, **le périmètre de l'obligation d'interopérabilité devrait se limiter strictement aux grands réseaux sociaux** afin de laisser les plus petites plateformes libres d'en bénéficier ou non. Si les critères d'identification de ces réseaux sociaux « systémiques » devaient prendre en compte l'aspect quantitatif (nombre d'utilisateurs, part de marché etc.), il conviendrait aussi de prendre en compte **des aspects plus qualitatifs, tels que la détention de données essentielles, ou l'impact sur le système cognitif des utilisateurs** et la dépendance qui en découle. Un protocole de standards ou d'APIs pourrait ainsi être élaboré et imposé par l'autorité de régulation désignée, qui serait chargée de contrôler sa mise en œuvre par les grandes plateformes. En deuxième lieu, **le degré de l'obligation d'interopérabilité devrait être minimal,** compte tenu des impacts négatifs potentiels relevés aussi bien sur les réseaux sociaux que sur les utilisateurs (option 2: possibilité d'envoyer et de recevoir des messages instantanés ou option 3.1 possibilité de consulter des contenus). En dernier lieu, **l'obligation d'interopérabilité devrait s'inscrire dans un cadre général, en laissant une souplesse aux régulateurs nationaux et aux conventions entre plateformes, sur le modèle des télécommunications.** L'obligation pourrait être fondée sur un principe général d'accès aux informations nécessaires à la mise en place de l'interopérabilité, comme en droit d'auteur ou en droit des communications électroniques.

Lien vers les publications

Conseil national du numérique, *Concurrence et régulation des plateformes: étude de cas sur l'interopérabilité des réseaux sociaux*, juillet 2020. Disponible en ligne sur: <https://cnumerique.fr/nos-travaux/concurrence-et-regulation-des-plateformes>.

⁷ Conseil national du numérique: Synthèse des États Généraux du numérique « Concurrence », mai 2020.

ENVIRONNEMENT ET NUMÉRIQUE

Contexte

Le 11 février 2020, **Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire et Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique, ont saisi le Conseil national du numérique (CNNum) en partenariat avec le Haut Conseil pour le climat (HCC) pour réaliser une feuille de route sur le numérique et l'environnement conçue avec une portée européenne et internationale**, afin de nourrir les propositions pour le Pacte vert pour l'Europe de la Commission européenne et pour répondre aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 fixé par les Nations Unies. Cette saisine poursuit deux axes :

- un numérique plus sobre et soucieux de son impact environnemental ;
- un numérique au service de la transition écologique et solidaire.

Membres du groupe de travail et rapporteures

- Annie Blandin, Hervé Pillaud, Sophie Flak et Thomas Landrain pilotes du groupe de travail.
- Marylou Le Roy, responsable des affaires juridiques et institutionnelles ; Méneould Michaud de Brisic et Philippine Régniez, rapporteures.

Dates clés

- Septembre 2019 : début des travaux.
- 24 septembre 2019 : atelier contributif sur la feuille de route avec les administrations et les auteurs du livre blanc.
- 10 au 11 octobre 2019 : ateliers contributifs sur la feuille de route avec les personnalités extérieures.
- 11 février 2020 : saisine officielle du CNNum et du Haut Conseil pour le Climat par la ministre de la Transition écologique et solidaire et le secrétaire d'État chargé du Numérique.
- 26 février 2020 : ateliers contributifs sur la feuille de route avec les administrations.
- 9 juillet 2020 : publication de *la feuille de route sur le numérique et l'environnement - 50 mesures pour un agenda national et européen sur un numérique responsable c'est-à-dire sobre et au service de la transition écologique et solidaire et des objectifs de développement durable*, accompagnée d'un avis *Faire des données environnementales des données d'intérêt général*.
- 8 octobre 2020 : Participation des membres du CNNum au colloque intitulé « Numérique & Environnement : faisons converger les transitions » avec la ministre de la Transition écologique, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et le secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

Résumé

La feuille de route sur le numérique et l'environnement – 50 mesures pour un agenda national et européen sur un numérique responsable c'est-à-dire sobre et au service de la transition écologique et solidaire et des objectifs de développement durable coconstruite par le Conseil national du numérique en partenariat avec le Haut conseil pour le climat avec des contributeurs, décline de manière opérationnelle 50 mesures sur les transitions écologique et numérique. Ces mesures permettront d'aboutir à un numérique sobre, au service de la transition écologique et solidaire et également de répondre aux 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette feuille de route repose sur trois chantiers : le premier appelle à réduire l'empreinte environnementale du numérique, le deuxième invite à mobiliser le potentiel du numérique au service de la transition écologique et solidaire, enfin le dernier vise à accompagner l'ensemble de la société vers un numérique responsable.

- **Chantier 1 : un numérique sobre** qui nécessite d'adopter le concept de sobriété numérique comme principe d'action pour réduire l'empreinte environnementale du numérique, et d'ici à 2030, atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre sans compensation et 100 % de biens et services numériques écoconçus.
- **Chantier 2 : un numérique au service de la transition écologique et solidaire** pour donner un sens au numérique pour le mettre au service des objectifs de développement durable et, d'ici à 2040, réduire de manière substantielle les émissions de gaz à effet de serre grâce au numérique et réconcilier high-tech et low-tech autour de grands objectifs de la transition écologique et solidaire.
- **Chantier 3 : les outils et leviers pour un numérique responsable** qui visent à mettre en œuvre un numérique responsable au service des objectifs de développement durable, et d'ici 2022, créer une boîte à outils d'actions transversales pour parvenir à la convergence des transitions écologique et numérique.

Méthodologie

La feuille de route est le fruit d'une co-construction du CNNum en partenariat avec le Haut Conseil pour le Climat (HCC) avec plus d'une cinquantaine d'acteurs concernés et engagés une feuille de route sur un numérique plus sobre et soucieux de son impact écologique et un numérique au service de la transition écologique et solidaire. Conçue en articulation avec la nouvelle donne européenne sur l'environnement préparée par la Commission européenne (Green New Deal) et l'Agenda 2030 sur les 17 Objectifs de Développement durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies (ONU), cette feuille de route a vocation à porter la voix française d'un numérique responsable aux niveaux européen et international. Le CNNum a décidé de retenir des définitions larges du numérique et de l'environnement.

Principales recommandations

- Recommandation n° 3 : Anticiper les impacts environnementaux du numérique et atteindre la neutralité carbone sans compensation d'ici 2030 pour faire de la transition numérique une transition exemplaire.
- Recommandation n° 4 : Gérer les ressources liées à la fabrication des biens numériques de façon plus soutenable.
- Recommandation n° 5 : Rendre la production des biens numériques plus durable en fixant des objectifs européens ambitieux.
- Recommandation n° 8 : Lutter contre l'obsolescence programmée, en y intégrant l'obsolescence logicielle et indirecte.

- Recommandation n° 10: Interroger la pertinence de nos usages numériques afin d'en limiter la croissance.
- Recommandation n° 15: Créer un passeport numérique des biens et services numérique.
- Recommandation n° 16: Adopter le principe de sobriété comme guide de la transformation numérique de l'administration et orienter la commande publique vers des équipements et services numériques écoresponsable.
- Recommandation n° 20: Soutenir et renforcer les filières du réemploi, du reconditionnement et de la réparation.
- Recommandation n° 21: Soutenir et renforcer les filières du recyclage.
- Recommandation n° 25: Mettre les données d'intérêt général au service de l'environnement et de la gouvernance de la transition écologique.
- Recommandation n° 35: Mettre en œuvre une stratégie pour une IA sobre et au service des ODD.
- Recommandation n° 40: Créer, au niveau européen, un label ou un code de bonnes conduites sur le Numérique Responsable pour valoriser les entreprises et les initiatives exemplaires.
- Recommandation n° 41: Éduquer les citoyennes et citoyens aux impacts environnementaux et sociétaux du numérique.
- Recommandation n° 42: Former les élèves au numérique responsable en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux dans les formations au numérique.
- Recommandation n° 44: Mettre en place un Observatoire de recherche des impacts environnementaux et sociétaux du numérique.
- Recommandation n° 45: Former les étudiants, les enseignants et les fonctionnaires aux impacts directs et indirects du numérique afin de susciter des vocations à la croisée du numérique et de l'environnement.
- Recommandation n° 47: Mettre en place un plan ambitieux de financement de cette feuille de route notamment par un plan de relance vert et des fonds européens dédiés.
- Recommandation n° 49: Mettre en place une instance de gouvernance pour s'assurer du suivi de la feuille de route pour un numérique responsable.

Liens vers la principale publication

Conseil national du numérique, *Feuille de route sur l'environnement et le numérique - 50 mesures pour un agenda national et européen sur un numérique responsable c'est-à-dire sobre et au service de la transition écologique et solidaire et des objectifs de développement durable*, Rapport remis à la ministre de la Transition écologique et solidaire et au secrétaire d'État chargé du Numérique, juillet 2020. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/environnement_numerique.

Lettre de saisine, février 2020. Disponible en ligne sur : <https://www.hautconseilclimat.fr/actualites/le-gouvernement-saisit-le-conseil-national-du-numerique/>

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Contexte

Poursuivant une réflexion sur le statut juridique des données environnementales dans le cadre de la feuille de route sur l'environnement et le numérique proposé par le Conseil national du numérique en partenariat avec le Haut conseil pour le climat, et à la suite des états généraux des nouvelles régulations du numérique, **le Conseil national du numérique a consacré un avis au sujet des données environnementales d'intérêt général.**

Membres et rapporteurs du groupe de travail

- Annie Blandin-Obernesser, pilote du groupe de travail.
- Hervé Pillaud, Sophie Flak et Thomas Landrain, membres du groupe de travail.
- Marylou Le Roy, responsable des affaires juridiques du CNNum et institutionnelles et Myriam El Andaloussi, rapporteure.

Dates clés

- **Mai 2019**: atelier contributif sur les données d'intérêt général dans le cadre de la consultation sur les états généraux du numérique.
- **Juillet 2019**: atelier dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l'Internet France 2019 intitulé « Quel(s) cadre(s) et quelles perspectives pour les données d'intérêt général ? ».
- **Novembre 2019**: atelier intitulé Public Interest Data: Where Are We? To Do What? dans le cadre de l'*Internet Governance Forum* de 2019 à Berlin.

Résumé

Le travail du CNNum a mis en évidence le rôle crucial des données environnementales dans la transition écologique. Ces données sont à la fois la source et le produit de la connaissance. Les chercheurs et les décideurs publics s'y réfèrent pour comprendre, anticiper et gérer les problèmes environnementaux. Elles sont par ailleurs au cœur des processus d'innovation visant à concilier performance économique, avancées sociales et préservation de l'environnement, sous la forme notamment de services numériques. Le domaine de l'agriculture connectée ou encore celui de l'énergie transformée par les *smart grids* en témoigne. **Le potentiel de l'usage de ces données est immense et justifie que l'on parle d'une véritable économie des données nourrie par l'intérêt général.** Observation de la terre, analyse du changement climatique, gestion des ressources, les enjeux sont multiples et la performance des systèmes dépend justement de la qualité des données collectées par les capteurs.

Dans cet avis, **les membres du Conseil ont donc proposé que les données environnementales soient considérées comme des données d'intérêt général et constituent ainsi une brique de la transition écologique et solidaire.**

INCLUSION ET DIVERSITÉ

Contexte

Il s'agit d'une saisine de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, de la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, de la ministre déléguée chargée de la Ville, et du secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques pour renforcer l'insertion professionnelle des citoyens de territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville (QPV) dans les métiers du numérique.

Membres et rapporteurs du groupe de travail

- Florette Eymenier, pilote du groupe de travail.
- Hind Elidrissi, Loubna Ksibi, Laura Medji, Salwa Toko, membres du groupe de travail.
- Leila Amanar, Méneould Michaud de Brisis, rapporteurs et Hugo Besançon, stagiaire.

Dates clés

- 15 janvier 2020 : Participation de Salwa Toko à l'événement « Des emplois pour tous demain avec la tech » qui s'est tenu à l'Assemblée Nationale. Elle intervenait à la table-ronde « Comment diversifier les talents dans la tech pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises ? ».
- Février 2020 : Début des travaux du Conseil national du numérique.
- 20 mai 2020 : Lettre de saisine signée par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le secrétaire d'État à la Cohésion des Territoires et le secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques.
- 22 juillet 2020 : Présentation des travaux au groupe de cinq experts de l'égalité des chances, de l'égalité entre les femmes et les hommes et des questions autour de l'inclusion et des territoires, dont Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des Chances.
- 8 septembre 2020 : Publication et remise de l'avis.
- 25 septembre 2020 : Participation de Salwa Toko au Forum international des villes et des territoires positifs à la table-ronde « Inclusion numérique ».

Résumé

Aux côtés d'Anthony Babkine, le Conseil national du numérique (CNNum) propose 15 recommandations concrètes pour renforcer l'insertion professionnelle des citoyens de territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville (QPV) dans les métiers du numérique. Ces recommandations s'inscrivent dans les travaux du Gouvernement relatifs au plan de relance, qui placent notamment l'avenir des jeunes comme l'une de ses priorités.

Ainsi, cet avis appelle le Gouvernement à renforcer l'ambition politique de promouvoir la diversité dans les métiers du numérique, et ce pour :

- donner une chance à tous les publics éloignés de l'emploi de saisir les opportunités offertes par le numérique ;

Méthodologie

Pour réaliser cet avis, le Conseil national du numérique a organisé plusieurs événements sur les données d'intérêt général dont un atelier participatif avec une cinquantaine de personnes présidé par le conseiller d'État Laurent Cytermann et un workshop à l'*Internet Governance Forum* de Berlin en novembre 2019. Les membres du Conseil ont également auditionné de nombreux experts sur le sujet.

Principales recommandations

- Recommandation n° 1 : Consacrer une notion extensive de donnée environnementale comme toute donnée, par nature ou par destination, relative à l'environnement, à son état et/ou à ses flux d'interaction.
- Recommandation n° 2 : Promouvoir une approche globale des données d'intérêt général, qu'elles soient produites dans un cadre public ou privé, en prenant en compte les enjeux de souveraineté.
- Recommandation n° 3 : Octroyer aux données environnementales un statut de données d'intérêt général au profit des entreprises, des citoyens et des territoires.
- Recommandation n° 4 : Inciter au partage de données d'intérêt général en facilitant l'approche contractuelle et par projet, et, si cela est justifié, imposer le partage de données environnementales d'intérêt général en permettant leur reconnaissance par le juge ou par la loi.
- Recommandation n° 5 : Construire un régime conciliant maîtrise et ouverture pour les données environnementales d'intérêt général :
 - afin de favoriser leur circulation dans le respect des droits fondamentaux et des intérêts économiques ;
 - et en prenant en compte des principes éthiques et techniques forts (notamment pour garantir l'interopérabilité des données et le pouvoir d'agir des citoyens).

Lien vers la publication

Conseil national du numérique, *Faire des données environnementales des données d'intérêt général*, avis remis à la ministre de la Transition écologique et solidaire et au secrétaire d'État chargé du Numérique, juillet 2020. Disponible en ligne sur : https://cnnumerique.fr/environnement_numerique

- permettre aux entreprises de faire face à la pénurie de talents dans ce domaine et de contribuer ainsi à la performance nationale, dans le contexte d'urgence sociale provoqué par la crise sanitaire.

Il s'agit donc de faciliter la rencontre entre les entreprises et les potentiels talents issus des QPV et des zones rurales, en multipliant les opportunités d'échange.

Méthodologie

Pour répondre aux interrogations du Gouvernement, Anthony Babkine et le Conseil se sont appuyés sur la littérature ainsi que les divers rapports publiés ces dernières années. Ils ont également auditionné une centaine d'acteurs variés (associations dédiées à l'égalité des chances, organismes de formation et écoles d'ingénieurs, prescripteurs, acteurs publics, chercheurs, entreprises, jeunes issus de zones rurales et QPV, élus, etc). Deux consultations ont aussi été menées auprès de l'écosystème numérique de Toulouse et de Montpellier. Enfin, les recommandations ont été testées auprès d'un groupe de cinq experts de l'égalité des chances, de l'égalité entre les femmes et les hommes et des questions autour de l'inclusion et des territoires.

Ces nombreux échanges ont permis de faire émerger des recommandations pour une économie numérique plus inclusive à travers trois thématiques intrinsèquement liées au plan de relance :

- garantir aux profils issus de la diversité une information claire sur les opportunités d'emplois dans le numérique et sur les modalités d'accès à une formation ;
- repenser et mesurer la politique de recrutement et d'implantation pour répondre au manque de diversité dans le numérique ;
- renforcer et mieux articuler la politique de redynamisation des territoires.

Principales recommandations

- Recommandation n° 3 : **Lancer un plan d'action pour former les prescripteurs (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales...) aux compétences et aux métiers du numérique.**
- Recommandation n° 4 : **Créer un baccalauréat professionnel dédié** au métier de développeur.
- Recommandation n° 10 : Inciter les entreprises à **repenser les politiques de recrutement** pour lutter contre les stéréotypes discriminatoires.
- Recommandation n° 13 : **Créer un groupe de travail national de prospective des besoins en compétences numériques** décliné dans les métropoles French Tech, dans une perspective de redynamisation des territoires.

Liens vers la publication

Conseil national du numérique et Anthony Babkine, *Faire du numérique un accélérateur de diversité*. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/diversite-et-numerique-1>.

Lettre de saisine, mai 2020. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/files/2020-09/210x297%20-%20Rapport%20Diversite%CC%81%26Nume%CC%81rique%20CNNum%20v1.pdf>.

RAYONNEMENT DU CNUM

TRIBUNES

Souveraineté numérique: « Il faut poser des limites aux géants du numérique » - Le Monde - 30 août 2019

Signataires

- Salwa Toko, présidente du CNNum.
- Gilles Babinet, vice-président du CNNum.
- Annie Blandin-Obernesser, membre du CNNum.
- Charles-Pierre Astolfi, secrétaire général.
- Myriam El Andaloussi et Philippine Régniez, rapporteuses.

Résumé

Dans une tribune au *Monde*, les membres du CNNum estiment qu'il faut « *poser des limites aux géants du numérique pour sanctuariser les activités assumées par les États* ». À partir du constat selon lequel les géants du numérique ont acquis des « *positions de quasi-monopoles* », les membres plaident en faveur d'une intervention des autorités régulatrices pour plus de concurrence, « *en s'inspirant de modèles éprouvés dans les secteurs bancaire, des télécoms ou de l'énergie* ». Les membres y saluent les initiatives gouvernementales telles que la taxation numérique en cours de discussion au sein de l'OCDE ou le Fonds souverain pour les nouvelles technologies. Toutefois, les instruments garantissant la « *souveraineté numérique européenne* » restent à trouver, selon les membres du CNNum qui évoquent un texte européen sur l'éthique de l'intelligence artificielle ou sur l'impact environnemental du numérique.

Lien

Salwa Toko, Gilles Babinet, Annie Blandin-Obernesser, Charles-Pierre Astolfi, Myriam El Andaloussi, Philippine Régniez. « Il faut poser des limites aux géants du numérique pour sanctuariser les activités assumées par les États », *Le Monde.fr*, 30 août 2019. Disponible en ligne : https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/08/30/il-faut-poser-des-limites-aux-geants-du-numerique-pour-sanctuariser-les-activites-assumees-par-les-etats_5504565_3232.html.

Pour sauver notre Agriculture, engageons une transformation numérique ambitieuse - 17 décembre 2019

Signataires

- Hervé Pillaud, membre du Conseil national du numérique (rédacteur de la tribune).
- Salwa Toko, Présidente du Conseil national du numérique.
- Gilles Babinet, Vice-président du Conseil national du numérique.
- Maud Bailly, membre du Conseil national du numérique.
- Annie Blandin, membre du Conseil national du numérique.
- Nathalie Collin, membre du Conseil national du numérique.

- Karine Dognin-Sauze, membre du Conseil national du numérique.
- Gérald Elbaze, membre du Conseil national du numérique.
- Hind Elidrissi, membre du Conseil national du numérique.
- Florette Eymenier, membre du Conseil national du numérique.
- Sophie Flack, membre du Conseil national du numérique.
- Anne Lalou, membre du Conseil national du numérique.
- Thomas Landrain, membre du Conseil national du numérique.
- Françoise Mercadal-Delasalles, membre du Conseil national du numérique.
- Jean-Michel Mis, membre du Conseil national du numérique.
- Alexandre Zapolsky, membre du Conseil national du numérique.

Consultez la liste des autres signataires, personnalités extérieures en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/tribune-agriculture>

Résumé

Dans une tribune co-signée avec des personnalités extérieures, des membres du CNNum estiment que **la transformation numérique de l'agriculture est un péril si elle est privatisée, mais qu'elle devient une opportunité si nous en faisons un bien commun.**

Les membres signataires considèrent que **la transformation numérique de l'agriculture ne pourra se faire qu'à trois conditions : une mobilisation collective de la filière agricole, l'émergence d'une filière agro-numérique et un accompagnement financier de la part de la puissance publique.**

Lien

16 membres du Conseil national du numérique et autres personnalités, « Pour sauver notre Agriculture, engageons une transformation numérique ambitieuse », Tribune, 17 décembre 2019. Disponible en ligne sur : <https://cnnumerique.fr/tribune-agriculture>.

AUDITIONS DU CNNUM

Audition par Madame la Députée Laëtitia Avia, rapporteure de la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur Internet - 25 avril 2019 - Assemblée nationale

Participants

- Annie Blandin, membre du Conseil national du numérique.
- Théodore Christakis, membre du Conseil national du numérique.
- Charles-Pierre Astolfi, secrétaire général du Conseil national du numérique.
- Marylou Le Roy, responsable juridique et des affaires institutionnelles du Conseil national du numérique.

Résumé

Les membres du Conseil national du numérique présents ont présenté à Madame la Députée Laëtitia AVIA, rapporteure de la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur Internet, l'une des premières positions de la mandature du Conseil national du numérique. Ils ont rappelé que cette position s'inscrivait dans la doctrine du CNNum notamment concernant l'importance de la place du juge dans la lutte contre les contenus illicites ainsi qu'une plus grande responsabilisation et loyauté des plateformes non pas sur les contenus eux-mêmes, mais sur les « flux » c'est-à-dire l'accélération des contenus.

Les membres auditionnés ont tenu à rappeler leur attachement à la lutte contre les contenus haineux dont les pouvoirs publics ont fait une priorité. Le CNNum a mis en avant que la lutte contre les contenus haineux devrait combiner des mesures visant à rendre le droit en vigueur plus efficace (y compris en donnant plus de moyens à la Justice) et des mesures visant à renforcer la responsabilisation des plateformes. Le CNNum a rappelé que cette lutte devait se réaliser dans le respect des droits humains, des principes de nécessité et de proportionnalité et intégrer des recours effectifs afin de prévenir tout risque d'abus.

Les membres du CNNum ont également rappelé que la mission sur la régulation des réseaux sociaux, lancée par le Gouvernement en janvier 2019, qui a commencé par une expérimentation sur la modération des contenus par Facebook, aurait pu permettre d'apporter des recommandations concernant la lutte contre les contenus haineux et, de manière plus large, concernant la régulation des plateformes. En conséquence, ils ont appelé Madame la rapporteure à prendre en considération les résultats finaux de cette mission. Ils considéraient en particulier que la mission sur la régulation des réseaux sociaux permettrait d'enrichir la réflexion concernant l'équilibre entre le rôle du juge, des plateformes et de la co-régulation dans la lutte contre les contenus illicites.

Les membres auditionnés ont également expliqué l'importance d'étudier de façon approfondie l'impact que cette proposition de loi pouvait avoir sur les droits et les libertés et étudier son articulation avec le droit européen en prenant en compte les dix enjeux suivants :

- préciser les objectifs et le rôle de l'État ;
- se fonder sur des définitions claires ;
- protéger les droits fondamentaux et, surtout, la liberté d'expression ;
- prévoir des recours effectifs ;

- penser à des sanctions graduées, respectueuses du principe de proportionnalité;
- penser la responsabilité pénale en articulation avec le droit européen;
- assurer la cohérence normative du Marché unique numérique;
- prendre en compte le rôle des plateformes dans l'accélération des contenus et réfléchir aux moyens de réguler les systèmes eux-mêmes et pas seulement les contenus;
- procéder à une étude de l'efficacité et de la fiabilité ainsi qu'à une analyse des risques des « mesures proactives » fondées sur des dispositifs d'intelligence artificielle;
- responsabiliser les entreprises sans que la fonction de modération des contenus ne renforce les plus puissantes d'entre elles.

Audition par la mission d'information sur la commune dans la nouvelle organisation territoriale - 30 avril 2019 - Assemblée nationale

Participants

- Gérald Elbaze, membre du CNNum.
- Philippine Régniez, rapporteure au CNNum.

Résumé

Gérald Elbaze a été auditionné par les membres de la mission d'information sur la place des communes dans la nouvelle organisation territoriale, présidée par les députés, membres de la Commission des Lois, Rémy Rebeyrotte (Les Républicains) et Arnaud Viala (Les Républicains). **L'audition a porté plus spécifiquement sur le rôle des communes dans la politique publique en faveur de l'inclusion numérique.** Cette audition s'est accompagnée d'une réponse écrite saluant le foisonnement des initiatives d'inclusion numérique à l'échelon local. Toutefois, la contribution écrite alertait sur le besoin d'une stratégie cohérente rassemblant l'ensemble de ces initiatives, au motif que « *le processus de dématérialisation des services publics crée une situation d'urgence qui nécessite d'aller au-delà d'une effervescence spontanée et locale en posant une exigence d'égalité des territoires.* »

Lien

Mission d'information sur la commune dans la nouvelle organisation territoriale, audition du 30 avril 2019, captation vidéo, disponible en ligne sur : <http://www2.assemblee-nationale.fr/presse/espace-presse/communiqués-de-presse/avril-2019/mission-d-information-sur-la-commune-dans-la-nouvelle-organisation-territoriale-mardi-30-avril-2019>.

Audition par la commission d'enquête sur la souveraineté numérique - 4 juin 2019 - Sénat

Participant

- Annie Blandin, membre.

Résumé

Créée à l'initiative du groupe Les Républicains, la commission d'enquête sur la souveraineté numérique s'est donné comme mission d'en identifier les champs fondamentaux, à l'échelle individuelle ou collective, pour esquisser les moyens de la reconquérir, qu'ils relèvent de la réglementation ou de la mise en œuvre de politiques publiques. Comment, en effet, face à ses concurrents, conserver une capacité autonome d'appréciation, de décision et d'action pour l'État dans le cyberspace ? Comment garantir une « autonomie informationnelle » suffisante à nos concitoyens toujours plus dépendants d'intermédiaires techniques au fonctionnement opaque ?

Conduits sous la présidence du sénateur Franck Montaugé (Socialiste et Républicain - Gers) et sur le rapport du sénateur Gérard Longuet (Les Républicains - Meuse), les travaux la commission d'enquête ont permis d'entendre sous serment 63 personnes de tous horizons (membres du Gouvernement, entrepreneurs, scientifiques, juristes, hauts fonctionnaires, régulateurs indépendants) au cours de plus de 70 heures d'auditions. La commission a appelé à répondre à une quadruple remise en cause : celle de notre défense, celle de notre ordre juridique, celle de notre ordre économique, et celle de notre système fiscal et monétaire. Pour remédier à l'absence de stratégie globale et lisible, elle propose un principe et une méthode (le forum institutionnel du numérique), un rendez-vous régulier (la loi d'orientation et de suivi de la souveraineté numérique) et une série de mesures précises et urgentes, notamment dans les domaines de la protection des données personnelles et des données économiques stratégiques, de la concurrence, et en faveur de l'innovation et du multilatéralisme.

Annie Blandin a déclaré devant cette commission que les grands acteurs du numérique développent une nouvelle composante de la souveraineté, « qui consiste à produire ou à utiliser des données, et à maîtriser l'accès à l'information ».

Lien

Sénat, comptes-rendus de la CE souveraineté numérique, 4 juin 2019. Disponibles en ligne sur : http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20190603/ce_souverainete.html.

Rapport de M. Gérard LONGUET, fait au nom de la commission d'enquête n° 7 tome I (2019-2020) - 1er octobre 2019, Le devoir de souveraineté. Disponible en ligne sur : http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20190603/ce_souverainete.html.

Audition par la commission des affaires économiques et la commission des lois dans le cadre de la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur Internet - 9 octobre 2019 - Sénat

Participant

- Annie Blandin, membre du Conseil national du numérique.
- Marylou Le Roy, responsable juridique et des affaires institutionnelles du Conseil national du numérique.

Résumé

Au cours de ces auditions, la position du CNNum et des institutions signataires contre la proposition de loi dite Cyberhaine a été présentée en mettant en avant les nombreuses inquiétudes déjà exprimées publiquement (*cf. supra* sur les contenus illicites).

Par ailleurs, les membres du CNNum pointaient déjà la possible inconstitutionnalité de la proposition de loi Cyberhaine, car seule l'autorité judiciaire peut prononcer le retrait d'un contenu illicite. Cette inconstitutionnalité a depuis lors été confirmée par la décision n° 2020-801 DC du 18 juin 2020 qui a censuré un grand nombre des dispositions de la loi.

Audition par Monsieur le Député Philippe Latombe, rapporteur pour avis de la commission des Lois de l'Assemblée nationale (AN) sur l'article 57 du projet de loi de finances pour 2020 - 28 octobre 2019 - Assemblée nationale

Participants

- Henri Isaac, membre du Conseil national du numérique.
- Marylou Le Roy, responsable juridique et des relations institutionnelles du Conseil national du numérique.

Résumé

L'article 57 du projet de loi de finances pour 2020 autorisait, à titre expérimental pour une durée de trois ans, les administrations fiscale et douanière, pour les besoins de la recherche de certaines infractions, à collecter et exploiter les données publiées par les utilisateurs de plateformes en ligne.

Dans le cadre de son travail, le rapporteur souhaitait recueillir l'avis du Conseil national du numérique, de personnalités ou d'associations qui en sont membres. De manière générale, se pose la question des finalités que les pouvoirs publics sont susceptibles de poursuivre et des moyens qu'ils sont autorisés à mettre en œuvre à ces fins. De manière plus spécifique, il s'agit de comprendre dans quelle mesure cette disposition concilie de manière appropriée, sur les plans constitutionnel et conventionnel, l'objectif de lutte contre la fraude et les autres droits et libertés (droit au respect de la vie privée, droit à la protection des données à caractère personnel, liberté d'expression à l'exercice de laquelle le numérique contribue).

Bien que le CNNum ne se soit pas saisi et n'ait pas été consulté en amont sur l'article 57 du PLF, celui-ci est contraire à sa doctrine à plus d'un titre notamment sur la protection des données personnelles et l'inclusion numérique.

Le CNNum avait notamment exprimé plusieurs préoccupations sur le Fichier des Titres Électroniques Sécurisés qui centralisait les données personnelles de la quasi-totalité des Français (lire l'avis : <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/fichier-des-titres-electroniques-securises-tes>).

En octobre 2019, le projet apparaissait disproportionné pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, à notre connaissance, aucune évaluation économique du dispositif n'avait été conduite. Par ailleurs, ses atteintes potentielles sur des droits et libertés fondamentaux, plus spécifiquement sur la vie privée et la protection des données personnelles et sur la liberté d'expression apparaissaient disproportionnées au regard de la finalité poursuivie. Enfin, il ne définissait pas le périmètre des données collectées et des plateformes concernées, pourtant au cœur du projet. Pour toutes ces raisons, les deux personnes auditionnées ont considéré que certaines

dispositions du projet pourraient donc s'avérer inconstitutionnelles et contraires à la mise en place d'une République numérique portée par la France.

Depuis lors, les législateurs ont amendé cet article devenu l'article 154 de loi de finances 2020.

Audition par la commission des affaires économiques dans le cadre de la proposition de loi visant à garantir le libre choix du consommateur dans le cyberspace - 8 janvier 2020 - Sénat

Participants

- Annie Blandin, membre du Conseil national du numérique.
- Henri Isaac, membre du Conseil national du numérique.
- Vincent Toubiana, secrétaire général adjoint du Conseil national du numérique.
- Myriam El Andaloussi, rapporteure au Conseil national du numérique.

Résumé

L'audition a porté sur une réflexion autour des nouvelles modalités de régulation des grandes plateformes, afin d'améliorer la liberté de choix des consommateurs.

En particulier, le CNNum a communiqué les principales conclusions issues des états généraux du numérique (volet « économie numérique et concurrence »), qui ont donné lieu à des propositions visant à instaurer l'interopérabilité des services pour certaines catégories de plateformes. Il a également fait part de son étude de cas en cours sur l'interopérabilité des réseaux sociaux, afin d'améliorer la concurrence entre plateformes, mais également de préserver les droits et libertés des consommateurs.

Lien

Proposition de loi visant à garantir le libre choix du consommateur dans le cyberspace. Disponible en ligne sur : <http://www.senat.fr/rap/19-301/l19-3018.html>.

Audition par la mission d'information sur les plateformes numériques - 22 janvier 2020 - Assemblée nationale

Participants

- Annie Blandin, membre du Conseil national du numérique.
- Henri Isaac, membre du Conseil national du numérique.
- Myriam El Andaloussi, rapporteure au Conseil national du numérique.

Résumé

L'audition a porté sur **les liens existants entre les plateformes numériques et le droit de la concurrence, mais également de nouveaux outils potentiels de régulation à visée concurrentielle.** En effet, la mission d'information estime qu'« en raison des effets de réseau et des économies d'échelle considérables qu'elles génèrent, les plateformes tendent à occuper des positions hégémoniques sur les marchés. Les pratiques de certaines plateformes - notamment les acquisitions

prédatrices et l'utilisation des données personnelles - tendent à renforcer cette tendance monopolistique. Les plateformes numériques posent donc de nouveaux défis au droit de la concurrence et aux autorités régulatrices pour assurer une concurrence juste et loyale et permettre l'émergence de nouveaux acteurs. Dans ce contexte, la mission d'information a notamment pour objectif de dresser un bilan des outils existants et de proposer de nouvelles pistes pour renforcer leur efficacité. »

Lien

Rapport d'information (n° 3127) par la commission des affaires économiques sur les plateformes numériques et présenté par Mme Valéria Faure-Muntian et M. Daniel Fasquelle, députés. Juin 2020. Disponible en ligne sur : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b3127_rapport-information

Audition par le groupe de travail « Plateforme RSE » de France Stratégie sur la responsabilité numérique des entreprises - 25 février 2020 - France Stratégie

Participants

- Salwa TOKO, Présidente du Conseil national du numérique.

Résumé

La Plateforme RSE, instance multi-parties prenantes placée auprès du Premier ministre et investie d'une mission de concertation et de valorisation des bonnes pratiques en matière de RSE, s'est autosaisie pour étudier « la responsabilité numérique des entreprises ». Plus précisément, le groupe de travail s'interroge sur la responsabilité des entreprises vis-à-vis des données collectées. En effet, dans un contexte de numérisation de la vie professionnelle et des échanges commerciaux, l'utilisation des données relatives aux consommateurs et aux salariés soulève des questions qui peuvent relever de la RSE.

Lien

Présentation de la Plateforme nationale d'actions globales pour la Responsabilité sociétale des entreprises. Disponible en ligne sur : <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/presentation-de-plateforme-rse>

Audition par la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique - 26 février 2020 - Sénat

Participants

- Annie Blandin, membre du Conseil national du numérique.
- Hervé Pillaud, membre du Conseil national du numérique.
- Charles-Pierre Astolfi, secrétaire général du Conseil national du numérique.

Résumé

Le bureau de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a retenu, dans son programme de contrôle pour l'année 2020, la création d'une mission d'information relative à l'empreinte environnementale du numérique. Les travaux de la mission ont duré jusqu'à la fin du premier semestre 2020 et ont compris notamment des auditions des principaux acteurs français et étrangers du secteur (dont celle du CNNum) ainsi que des déplacements en France.

Dans un contexte de numérisation croissante de notre société, la mission avait pour objectif d'évaluer les impacts environnementaux du numérique en France, directs et indirects, en tenant compte aussi bien des usages que de la fabrication des terminaux, des réseaux et des centres informatiques. Ces travaux ont eu pour objectifs de dresser un état des lieux de l'empreinte environnementale du numérique, d'évaluer son évolution dans les prochaines années et de formuler des pistes d'action pour les politiques publiques concernées, afin de permettre d'engager notre pays dans une transition numérique compatible avec les objectifs de l'accord de Paris de lutte contre le réchauffement climatique.

Une grande majorité des 25 recommandations de cette mission ont repris les recommandations dévoilées par les membres du CNNum lors de cette audition.

Lien

Rapport d'information n° 555 (2019-2020) de MM. Guillaume CHEVROLLIER et Jean-Michel HOULLEGATTE, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, déposé le 24 juin 2020, Pour une transition numérique écologique? Disponible en ligne sur : http://www.senat.fr/rap/r19-555/r19-555_mono.html.

Audition par la mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique - 2 juillet 2020 - Sénat

Participants

- Florette Eymenier, membre du Conseil national du numérique.
- Myriam El Andaloussi, rapporteure au Conseil national du numérique.

Résumé

L'audition a porté sur l'articulation entre l'accessibilité numérique et la lutte contre l'illectronisme, mais également sur les remèdes potentiels pour améliorer l'inclusion numérique de façon plus générale. Cette audition s'est accompagnée d'une réponse écrite précisant les impacts du rapport du CNNum qui traite de l'accessibilité numérique et les mesures gouvernementales qui ont suivi ledit rapport.

Lien

Sénat, Mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique, Audition du 2 juillet 2020, transcription. Disponible en ligne sur : https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200629/mi_illectronisme.html#toc6.

Audition par la mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique - 9 septembre 2020 - Sénat

Participant

- Salwa Toko, présidente du Conseil national du numérique.

Résumé

Cette seconde audition par la mission d'information a porté sur les remèdes potentiels pour améliorer l'inclusion numérique en abordant le rôle des acteurs associatifs et des enseignants. Les questions abordées concernaient la stratégie nationale pour un numérique inclusif, les Hubs France Connectée notamment leur articulation avec les Maisons France Service. Enfin l'audition a été l'occasion de revenir sur le rapport « numérique accélérateur diversité ».

Lien

Sénat, Mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique, audition du 9 septembre 2020, captation vidéo. Disponible en ligne sur : http://videos.senat.fr/video.1743228_5f58ae93d2bce.
audition-de-mme-salwa-toko-et-de-m-cedric-o?timecode=1883000.

LE CNUM À L'INTERNATIONAL

Déplacement à San Francisco avec Henri Verdier, Ambassadeur pour le numérique - avril 2019

Du 16 au 18 avril 2019, Salwa Toko et Théodore Christakis, respectivement Présidente et membre du Conseil national du Numérique, ont accompagné l'Ambassadeur chargé des questions numériques, Henri Verdier, pour une rencontre de l'écosystème numérique à San Francisco. La lutte contre les fausses informations a fait partie des thématiques abordées. Les représentants du Conseil ont également assisté à deux événements : la conférence « *The future of the Human centered AI: Governance Innovation and Protection of Human Rights* », et une réception de l'écosystème French Tech.

Travaux entourant l'Appel de Christchurch - mai 2019

Salwa Toko, Présidente du CNum, a participé aux groupes de travail constitués dans le cadre de l'Appel de Christchurch pour supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne. Cet appel a réuni, en mai 2019, à l'initiative des gouvernements français et néo-zélandais, des chefs d'État et de gouvernement, des organisations internationales et des grandes entreprises, autour de ces questions.

L'Internet corporation for assigned names and numbers (ICANN) - juin 2019

Le Conseil national du numérique s'est déplacé du 23 au 25 juin 2019 pour l'ICANN de Marrakech. Cinq personnes ont participé à ce déplacement : Salwa Toko, Présidente du CNum, et une partie du secrétariat général. Outre les diverses réunions organisées par l'ICANN auxquelles le Conseil s'est rendu ainsi que les échanges bilatéraux, ce déplacement a aussi été l'occasion de travailler sur les relations avec la communauté francophone. La présidente du Conseil s'est exprimée lors d'une réunion de la conférence de la communauté le 24 juin. Ce discours a été l'occasion de rappeler les enjeux de la souveraineté numérique aux échelons nationaux et internationaux pour assurer la gouvernance des infrastructures et de l'Internet. Elle a proposé à la communauté de produire collectivement la vision d'un numérique choisi, inclusif et démocratique dont chacun pourra tirer le plein potentiel.

Dialogue citoyen du G7 - juillet 2019

Salwa Toko, Présidente du CNum, était rapporteure de l'atelier animé par Henri Verdier, Ambassadeur pour le numérique, intitulé « bâtir un numérique de la confiance ». Les participants à cette réunion ont notamment débattu des deux thèmes suivants, auxquels ont été associés des livrables concrets : 1) la nécessité de renforcer la coopération internationale en faveur d'une intelligence artificielle au service de l'humain, et son utilisation dans la lutte contre les inégalités, avec la création d'un Groupe international d'experts sur l'intelligence artificielle (G2IA), et 2) comment lutter efficacement contre les violences en ligne, avec une Charte pour un Internet ouvert, gratuit et sûr. Ces deux thèmes ont alimenté la session numérique du sommet de Biarritz, où devait également être discuté un troisième livrable : 3) un Partenariat pour l'information et la démocratie, dont l'objectif est de lutter contre la manipulation et l'ingérence dans les processus démocratiques. En tant que rapporteure, Salwa Toko était notamment chargée de la restitution des débats en plénière auprès de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Rencontre avec des députés européens à Bruxelles - septembre 2019

Le 26 septembre 2019, une délégation de membres du CNNum, présidée par Salwa Toko et accompagnée d'une partie du secrétariat général du Conseil, a échangé avec des députés européens dans le cadre d'un événement organisé en partenariat avec la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, et en présence de M. Philippe Légière Costa, Ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne. Différents sujets ont été abordés, parmi lesquels l'économie de la donnée, la régulation des plateformes numériques, la souveraineté numérique, l'équilibre des territoires ou encore l'intelligence artificielle et la *blockchain*.

FUTUR.E.S IN AFRICA - octobre 2019

À Casablanca, Salwa Toko est intervenue lors d'un atelier intitulé « *Souveraineté et infrastructure numérique, enjeux et exemples* ». Cet événement, organisé dans le cadre de FUTUR.E.S IN AFRICA, a réuni plusieurs experts afin de proposer des solutions aux problématiques soulevées. Les questions abordées ont porté sur l'impact et les bénéfices des infrastructures et de la connectivité à l'échelle locale, la cybersécurité et la souveraineté numérique, ou encore l'inclusion.

Renaissance numérique, « la gouvernance européenne des données » - octobre 2019

À Bruxelles, Charles-Pierre Astolfi, secrétaire général du CNNum, a participé à un événement relatif à la gouvernance des données à l'échelle européenne, organisé par le think tank Renaissance Numérique et le syndicat professionnel Syntec Numérique. Ce débat réunissait un panel d'experts francophones et européens pour évoquer les défis posés aux nouvelles institutions par la révolution des données.

L'Internet Governance Forum (IGF) - novembre 2019

Une partie du secrétariat général du Conseil national du numérique a accompagné Salwa Toko, Présidente, et Annie Blandin, membre, pour l'IGF de Berlin du 25 au 28 novembre. Deux panels ont été portés par le Conseil lors de cet événement. Le premier portait sur l'inclusion numérique et l'accessibilité. Le second traitait des enjeux environnementaux du numérique. De plus, le Conseil est intervenu dans plusieurs sessions pour la préparation du FGI France ainsi que la Main Session on : Promoting Data Free Flow with Trust in a Digitally Connected World-Osaka Track, Biarritz Strategy, and the Future organisée par le Japon.

Ce déplacement a été l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs civils et institutionnels allemands tels que l'ONG Algorithm Watch, la Stiftung neue Verantwortung, le Bundesministerium für Arbeit und Soziales ou encore le Bundesministerium für Umwelt.

Journée internationale des droits de l'Homme, Institut français d'Allemagne - décembre 2019

À l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme, l'institut français d'Allemagne a invité le CNNum à s'exprimer sur le thème des algorithmes et des droits de l'homme. Annie Blandin, membre du CNNum, a donc participé, à Stuttgart, à un panel intitulé « *Alexa respecte-t-elle les Droits de l'Homme ?* ».

Assemblée générale de la fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF) - février 2020

Le 17 février 2020, Salwa Toko est intervenue lors de l'assemblée générale de la FANAF, à Libreville, où elle a prononcé un discours relatif aux données, et à leur potentiel dans le monde de l'assurance.

MISSIONS ET ORGANISATION DU CNUM

À PROPOS DU CONSEIL NATIONAL DU NUMÉRIQUE

Créé par un décret du 29 avril 2011⁸, le Conseil national du numérique (CNNum) est une commission consultative indépendante dont les missions ont été redéfinies et étendues par le Premier ministre et le secrétaire d'État chargé du Numérique le 8 décembre 2017⁹. Le Conseil national du numérique est chargé d'étudier les questions relatives au numérique, en particulier les enjeux et les perspectives de la transition numérique de la société, de l'économie, des organisations, de l'action publique et des territoires. Il est placé auprès du secrétaire d'État chargé du Numérique. Dans son champ de compétence, il a pour missions :

- 1° d'informer et de conseiller le Gouvernement dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques et de l'action publiques ;
- 2° de contribuer à l'élaboration des positions de la France aux niveaux européen et international ;
- 3° de formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations.

À cette fin, il organise des concertations régulières, aux niveaux européen, national et territorial, avec les pouvoirs publics, les élus, les secteurs économique, associatif et académique, et la société civile. Il peut être saisi pour avis par le Premier ministre, par le ministre chargé du numérique et, le cas échéant, conjointement avec les autres ministres concernés, ou par la majorité de ses membres de toute question entrant dans son champ de compétence. Dans ce cadre, il peut se voir confier des missions de prospective, d'expertise, d'étude et de consultation. Il peut être consulté par le Gouvernement sur tout projet de disposition législative ou réglementaire dans le domaine du numérique.

La composition paritaire du Conseil comprend 30 membres bénévoles nommés pour deux ans renouvelable en raison de leurs compétences et de leur expérience dans le domaine de la transition numérique. Ils proviennent désormais en nombre égal du secteur économique ; du secteur académique et du secteur de la société civile impliquée dans le développement du numérique aux niveaux local, national ou européen, ou concernés par ses effets.

Le budget du Conseil national du numérique est public. Il est fixé par l'intermédiaire du Secrétariat général des Ministères économiques et financiers. La dotation globale de fonctionnement pour l'année 2019 est de 106 798 euros. Ces informations budgétaires sont disponibles sur le site du Conseil : <https://cnnumerique.fr/le-conseil/transparence>.

8 Décret n° 2011-476 du 29 avril 2011 portant création du Conseil national du numérique : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023928752&dateTexte=&categorieLien=id>

9 Décret n° 2017-1677 du 8 décembre 2017 relatif au Conseil national du numérique : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/8/PRMX1728831D/jo/texte>

Organisation du CNNum

Le Bureau

Composé de la Présidente, du Vice-président et du Secrétaire général, le bureau est l'instance de pilotage des actions du Conseil. À ce titre, il se réunit de façon hebdomadaire et, si cela est nécessaire, la Présidente peut inviter d'autres membres à y participer afin qu'ils présentent un projet ou informe le bureau sur l'activité d'un groupe de travail.

Le bureau définit les priorités qui seront abordées, avec l'ensemble des membres et du Secrétariat général, lors de la réunion plénière mensuelle. Il donne également les grandes orientations à suivre pour les travaux présents et futurs du Conseil. La veille de l'actualité est centrale puisqu'elle permet au bureau de prendre position et, éventuellement, de définir les actions à mettre en oeuvre. Il est aussi en charge de représenter activement le Conseil auprès des parties prenantes, de l'administration, des décideurs publics (cabinets ministériels, élus, etc.) et dans les médias.

Formation plénière

La formation plénière est l'enceinte décisionnelle du Conseil : elle est chargée de voter et d'arrêter les décisions de manière collégiale. Une réunion plénière est tenue une fois par mois, habituellement le premier vendredi du mois. Elle s'organise en deux à trois temps :

- **un premier temps consacré à l'actualité du CNNum :** les derniers événements, auditions, demandes et projets de saisine. Le Secrétariat général peut également présenter une actualité plus générale concernant le numérique ;
- **un deuxième temps dédié à la discussion de fond sur les saisines en cours :** les membres pilotes d'une saisine présentent un point d'avancement, et le cas échéant, le Conseil délibère puis vote un rapport et/ou un avis ;

Les réunions plénières sont aussi l'occasion de consacrer un temps d'échange avec une personnalité extérieure. Ainsi pour sa plénière de décembre, Oriane Ledroit, directrice de la mission société numérique, a été accueillie pour échanger sur l'inclusion numérique.

Secrétariat général

Actuellement, le Secrétariat général est composé d'un Secrétaire général, d'un Secrétaire général adjoint, d'une équipe de rapporteurs et d'un assistant de direction. Cette équipe se réunit avec le Secrétaire général une fois par semaine pour définir le programme de travail et les actions à venir.

Le Secrétariat général fournit ses moyens au Conseil. Il assure plusieurs missions :

- **l'organisation des réunions plénières, des réunions de bureau, et des réunions d'équipe ;**
- **l'accompagnement dans le pilotage des groupes de travail** formés pour traiter les saisines et auto-saisines (organisation des réunions contributives, prises de rendez-vous, travail de recherche, aide à la rédaction des documents, rédaction des comptes-rendus des réunions publiques, etc.) ;
- **la communication (gestion des réseaux sociaux, du site Web, des outils de consultation) et la représentation du CNNum** auprès de l'Administration, des écosystèmes numériques, des organisations internationales et de la presse.

Veille, prospective et travail collaboratif

Le Secrétariat général intervient en soutien au Conseil dans la réalisation du travail de fond des groupes de travail :

- **le cadrage des saisines :** lorsque le Conseil est saisi d'un sujet, le Secrétariat général, et plus spécifiquement ses rapporteurs, réalisent un travail préparatoire des saisines. Cela passe par des recherches documentaires, des comparaisons internationales, des cartographies de controverses, qui permettent par la suite aux groupes de travail de mieux délimiter le périmètre d'une saisine et d'en définir les étapes. Il s'engage à assurer la transdisciplinarité des recherches et à fournir aux membres suffisamment de matière pour avancer dans l'élaboration des recommandations ;
- **l'accompagnement des groupes de travail :** l'équipe du Secrétariat général assure la coordination du travail des groupes en organisant les réunions contributives (logistique, achats, relations avec les prestataires), rédigeant les comptes-rendus, et proposant des actions. Il est en contact permanent avec les membres et s'attache à offrir aux membres, bénévoles et souvent pris par leurs responsabilités professionnelles, un cadre de travail efficace, favorable au travail collaboratif et à l'enrichissement mutuel ;
- **la rédaction des rapports, avis, et décisions :** en collaboration avec les membres des groupes de travail, le Secrétariat général contribue au travail rédactionnel des rapports, avis et décisions, et produit des documents de communication et des contenus sur le site et les réseaux sociaux ;
- **le travail de veille et de prospective :** au quotidien, le Secrétariat général est également très actif dans le travail de veille et de prospective sur tous les sujets ayant trait au numérique (veille presse, institutionnelle, législative, etc.). Cela permet aux membres du Conseil d'être alertés quotidiennement et de déterminer la pertinence de certaines actions (réactions par communiqué de presse, rendez-vous, création d'un groupe de travail *ad hoc*, etc.).

Communication et animation du réseau du Conseil

L'animation du réseau élargi du Conseil national du numérique s'appuie en partie sur des outils de communication en ligne classiques :

- **le site Internet :** il vise à présenter les missions du Conseil, ses membres et l'ensemble de ses travaux l'ensemble des documents publiés par le Conseil (avis, rapports, décisions, communiqués de presse), ainsi que des pages spécifiques aux différentes saisines du Conseil. Il contient désormais une rubrique « contribuer » invitant l'ensemble des parties prenantes à contribuer aux concertations menées par le Conseil national du numérique ;
- **les réseaux sociaux :** le Conseil s'attache à une transparence maximale autour de ses activités – groupes de travail, réunions contributives, etc. – et anime des comptes Twitter, Facebook, Medium, LinkedIn, Flickr, YouTube et Dailymotion afin de porter les messages du Conseil auprès du grand public et des médias. Lors des réunions contributives, des fils Twitter sont créés, permettant aux participants de prolonger leurs débats. Les membres du Conseil, ainsi que des personnalités extérieures, n'hésitent pas à enrichir le Conseil en relayant des articles de presse, des études, etc. ;
- **l'animation de l'écosystème numérique français :** le Secrétariat général soutient le Conseil national du numérique afin qu'il soit représenté et entendu lors d'événements et de rencontres relatives au numérique, en France, et quand cela est possible, à l'étranger. Les membres du Conseil et en particulier sa présidente Salwa Toko participent régulièrement à des débats afin de porter les messages et recommandations produits dans les avis du Conseil. Tous les membres du Conseil sont également sollicités pour leur

expertise sur tel ou tel enjeu ; le Secrétariat général peut les assister dans l'élaboration d'éléments de langage, de notes techniques, ou l'organisation d'actions de communication *ad hoc*.

Les groupes de travail

Méthodologie

Dans le cadre de chaque saisine ministérielle ou auto-saisine, un groupe de travail est constitué. Il est composé d'un groupe de cinq à quinze membres et soutenu par une équipe du Secrétariat général. À l'intérieur des Groupes de travail, un membre du Conseil est désigné « membre pilote ». Il est en charge de structurer et coordonner ladite saisine.

Le Groupe de travail se réunit le plus régulièrement possible. Les réunions permettent de cadrer le périmètre de la saisine, d'arrêter le calendrier, de déterminer la méthodologie de consultation de l'écosystème (auditions, journées contributives, participation à des événements), de décider des sujets prioritaires à porter et d'organiser la rédaction des recommandations finales. Le groupe présente de manière régulière son avancement à l'ensemble des membres durant les réunions plénières et porte le rapport une fois publié.

Journées contributives

Dans le cadre d'une saisine, une ou plusieurs journées contributives sont organisées. L'objectif est d'ouvrir le travail du Conseil à l'écosystème numérique et aux parties prenantes concernées (entreprises, membres de la société civile, chercheurs, administrations, etc.). Le plus souvent, des ateliers thématiques sont organisés, durant lesquels les participants proposent leur vision d'un diagnostic et élaborent collectivement des pistes d'actions, qui seront ensuite reversées dans le rapport final. Ces temps contributifs constituent des alternatives complémentaires à une méthodologie uniquement basée sur des auditions individuelles. Ils permettent également de mobiliser l'intelligence collective.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseil national du numérique agit en toute transparence concernant les déclarations d'intérêts de ses membres. Elles sont ainsi publiées dans un tableau récapitulatif sur le site Internet du Conseil national du numérique : <https://cnnumerique.fr/le-conseil/transparence>.

10 représentants du secteur de l'économie numérique



Mohammed BOUMEDIANE

Président fondateur du groupe ZIWIT
(Solutions et services de Cybersécurité)
#cybersecurity #DataProtection #GDPR



Nathalie COLLIN

Directrice Générale Adjointe
du groupe La Poste
#TransfoNum #VousSimplifierLaVie



Laura MEDJI

Co-Fondatrice et CTO de Tractor.fr
(plateforme de location d'engins de chantiers
entre professionnels du BTP)
#womenInTech #constructionTech #diversityInTech



Françoise MERCADAL-DELASALLES

Directrice Générale chez Groupe Crédit du Nord
#Banque #Innovation #Numérique #People



Maryne COTTY-ESLOUS

CEO - Projet Lucine
(application santé permettant de mesurer, d'analyser
et de soulager la douleur à domicile)
#Innovation #Lucine #EntrepreneuriatFeminin
#EngagementCitoyen



Gaël DUVAL

Président-Fondateur de JeChange (scale-up française
développant le premier assistant personnel gratuit dédié
à la réduction des factures courantes pour les particuliers
et professionnels) & Co-fondateur de France Digitale
#audace #innovation #envie



Jean-Charles SAMUELIAN

Co-fondateur d'Alan (assurance santé simple
et seule assurance 100 % en ligne)
#transparency #https://cnnumerique.fr/le-conseil/qui-
somm-es-nous/mercadal-delassalles-francoisemovefast
#impact #behealthyandhappy



Alexandre ZAPOLSKY

Président de LINAGORA
(éditeur de logiciels libres français)
#OpenSource #OpenEgov #AfriqueNumérique



Hind ELIDRISSI

CEO et cofondatrice de Wemind (structure qui apporte
aux freelances les avantages des salariés : protection
sociale, logement, comité d'entreprise)
#freelance #futureofwork #mutualisation #community



Tatiana JAMA

Serial Entrepreneur (Dealissime.com revendu
à une filiale d'Amazon puis Selectionnist, spécialisée
dans la reconnaissance d'image et Visualbot.ai)
une solution de marketing conversationnel dotée d'IA)
#Entrepreneur #BusinessAngel #Women&tech

10 représentants du secteur académique



Yann ALGAN

Doyen de l'École d'affaires publiques de Sciences Po
et professeur d'économie à Sciences Po
#EconomieNumerique #Confiance
#RevolutionNumerique



Gilles BABINET

Vice-président du CNum
Multi entrepreneur et Digital Champion
auprès de la Commission Européenne
#Bigdata #AI #Blockchain #Education



Florette EYMERIER

Créatrice Présidente de la SAS-POPSchool (structure
de formations gratuites aux métiers émergents du
numérique par l'innovation pédagogique à destination
des décrocheurs scolaires et demandeurs d'emplois)
#NumeriqueInclusif #NouvellesTechnologies
#BusinessDevelopment #InnovationPédagogique



Henri ISAAC

Docteur en sciences de gestion et maître
de conférences à PSL, Université Paris-Dauphine
Directeur du Master Management Télécoms
et Médias & Président du Think Tank Renaissance
Numérique
#digitalsociety #democracy #platform #data



Annie BLANDIN-OBERNESSER

Professeur à l'IMT Atlantique, chaire d'excellence Jean
Monnet et responsable de l'équipe « Droit et stratégies
du numérique »
#DroitEuropéenduNumérique #TransfoNum



Théodore CHRISTAKIS

Professeur à l'Université Grenoble Alpes,
Membre Senior de l'Institut Universitaire de France
Directeur du Centre d'Études sur la Sécurité
Internationale et les Coopérations Européennes.
Directeur adj. Grenoble Alpes Data Institute
#Cybersécurité
#Droit et libertés numériques



Anne LALOU

Dirige La Web School (école de management
du numérique) et Présidente l'Innovation Factory
(un écosystème d'open-innovation entre entreprises
et étudiants autour de l'innovation et la transformation
numérique)
#innovation #éducation #girlpower #connecteur



Thomas LANDRAIN

Cofondateur et Président du laboratoire ouvert
et communautaire JOGL (Just One Giant Lab)
& Cofondateur de La Paillasse et PILI Bio
#ScienceOuvverte #InnovationResponsable
#RechercheParticipative



Olivier CLATZ

Entrepreneur et ancien chercheur en traitement
d'images médicales à Inria & CEO de Therapixel (start-up
qui exploite l'intelligence artificielle pour le dépistage du
cancer du sein)
#IA #Entrepreneur #Santé #start-up



Vincent COSTALAT

Chef du service de Neuroradiologie
du CHU de Montpellier et Professeur de Médecine
au CHU de Montpellier
Co-fondateur de la startup Sim&Cure
#HealthTech #InnovationSanté

10 représentants impliqués dans le développement du numérique aux niveaux local, national ou européen, ou concernés par ses effets



Maud BAILLY

Chief Digital Office chez AccorHôtels depuis avril 2017
Membre du Comité Exécutif, elle est en charge du Digital, des SI, de la Data, des Ventes, de la Distribution et de l'Expérience Client
#DigitalAtTheHeart #ChangeAgents #CNNumTogeteher



Jérémie BOROY

Président de l'association Unisda, délégué général de l'association Aditus, membre de l'observatoire de la diversité du CSA, président de la SAS Les ateliers de l'accessibilité
#RelaisTéléphonique #InclusionNumérique #diversité



Litzie MAAREK

Cofondatrice d'Educapital, (premier fonds d'investissement européen dédié au marché de l'Edtech)
#Innovation #Edtech #UneChancePourTous #WomenInTech



Hervé PILLAUD

Agriculteur-éleveur, conférencier et auteur, Président du groupe Etablières, Président délégué IRD (innovation, recherche et développement) de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, coordinateur AgriDev pour le groupe FDSEA Vendée, et membre d'honneur de La Ferme Digitale. Auteur de deux essais : « Agronuméricus : internet est dans le pré » & « Agroeconomicus manifeste d'agriculture collabor'active »
#agriculture #innovation #passion #engagé



Karine DOGNIN-SAUZE

Vice-présidente de la Métropole de Lyon, Présidente des Interconnectés, Présidente de Witty Cies, Adjointe aux relations internationales et Affaires européennes de la Ville de Lyon, Co-présidente de la commission numérique France Urbaine/adcf, Vice-présidente d'Open data France, Lyon FRENCH Tech et LUCI
#Interconnectes #OnlyLyon #ElectronicArts #WittyCies



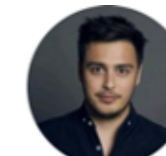
Gérald ELBAZE

Associé et co-fondateur de Médias-Cité (coopérative d'intérêt collectif dédiée à l'innovation sociale et numérique), concepteur d'APTIC, le chèque culture numérique & Co-fondateur, sociétaire et administrateur de la Mednum
#Inclusif#Communs



Salwa TOKO

Présidente du CNNum
Fondatrice et Présidente de BECOMTECH (association nationale qui œuvre pour la parité dans le numérique et l'informatique)
#BecauseGirlsCan #WomenInTech #NumeriqueInclusif



Christian VANIZETTE

Co-fondateur de MakeSense (une plateforme et communauté mondiale qui mobilise 40000 citoyens et 3000 entrepreneurs sociaux pour résoudre ensemble les grands défis de sociétés en utilisant les technologies)
#SocialBusiness #EngagementCitoyen #TechForGood



Sophie FLAK

Directrice du Digital et de la RSE d'Eurazeo
#Eurazeo#FranceInvest #InvestEurope



Loubna KSIBI

Fondatrice de la startup Meet My Mama (première plateforme traiteur regroupant les cuisines du monde)
#Entrepreneuriat #Innovation #Foodtech #SocialImpact

4 Parlementaires désignés par les présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat



Patrick Chaize

Vice-Président de la commission des affaires économiques
Membre de la délégation sénatoriale aux outre-mer



Martine Filleul

Secrétaire du Sénat
Membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
Membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



Constance Le Grip

Vice-présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation
Vice-Présidente du groupe d'étude sur l'Économie numérique de la donnée, de la connaissance et de l'intelligence artificielle



Jean-Michel Mis

Membre de la commission des lois
Vice-président de la Mission d'information sur le thème « Bâtir et promouvoir une souveraineté numérique nationale et européenne ». Vice-président du groupe d'étude sur Cybersécurité et souveraineté numérique

L'équipe du secrétariat général

ASTOLFI Charles-Pierre, Secrétaire général depuis juin 2018.

TOUBIANA Vincent, Secrétaire général adjoint depuis novembre 2019.

BERNAVILLE Éric, Responsable de direction depuis mai 2019.

BOUGON Agathe, Responsable communication depuis septembre 2020.

Responsables et rapporteurs

AMANAR Leïla, Rapporteuse depuis février 2019.

BOUAROUR Nathalie, Rapporteuse depuis janvier 2019.

EL ANDALOUSSI Myriam, Rapporteuse depuis juillet 2019.

HERZOG Judith, Responsable des affaires européennes et de la prospective jusqu'en juillet 2019.

LE LUDEC Clément, Rapporteur jusqu'en décembre 2019.

LE ROY Marylou, Responsable juridique et des affaires institutionnelles depuis octobre 2019.

MANENTI Jean-Baptiste, Rapporteur depuis janvier 2019.

MICHAUD DE BRISIS Ménehould, Rapporteuse depuis décembre 2019.

NARZUL Ruben, Rapporteur jusqu'en avril 2019.

RÉGNIÉZ Philippine, Rapporteuse depuis avril 2019.

Alternants et stagiaires

AIT BEN ALI Zineb, stagiaire communication de janvier à jusqu'en juillet 2019.

BESANÇON Hugo, chargé de mission de février jusqu'en août 2020.

FEJJARI Farah, chargée de mission de janvier jusqu'en juin 2020.

HURSTEL Joséphine, rapporteure alternante depuis septembre 2019.

PICCININ-BARBIERI Mariane, chargée de mission jusqu'à janvier 2019.

PIEAUD Robin, chargé de mission jusqu'à mars 2019.

REVI Julianna, chargée de mission de juin à août 2019.

ANNEXE

ÉVÉNEMENTS AUXQUELS LE CNNUM A PARTICIPÉ

Date	Événement	Panel	Lieu	Participant
19/01/2019	Les assises de la citoyenneté	Le Numérique ascenseur social du 21 ^e siècle	Rennes	Salwa Toko
22/01/2019	Les RDV de Bercy	Face aux inégalités, quelle place l'entreprise doit-elle occuper dans la société ?	Paris	Salwa Toko
05/02/2019	Conférence à la Banque de France	L'impact du digital sur l'égalité femmes/hommes dans le milieu professionnel	Paris	Salwa Toko
08/02/2019	Entretiens de l'Académie ordre des experts-comptables		Paris	Salwa Toko
18/02/2019	Union des annonceurs	Table ronde diffusion maîtrisée des publicités	Paris	Salwa Toko
24/02/2019	Salon de l'agriculture	A green startup	Paris	Salwa Toko
08/03/2019	Audition par l'IGF sur la concurrence entre plateformes		Paris	Charles-Pierre Astolfi
13/03/2019	The Family, All Jobs are software jobs	The impact of software on the French economy and the software sector as job booster	Paris	Salwa Toko
13/03/2019	ComPublics	Le numérique au service de l'école inclusive	Paris	Salwa Toko
21/03/2019	Le Shadok	Comment réinventer le numérique ?	Strasbourg	Salwa Toko
21/03/2019	OECD GLocal Anti-corruption & integrity	Social Media: The false friend of Democracy?	Paris	Salwa Toko
30/03/2019	UNAape	Table ronde « Comment accompagner son enfant à l'ère du numérique ? »	Paris	Salwa Toko
05/04/2019	RESET "Executive camp" par la FING		Paris	Charles-Pierre Astolfi
16/05/2019	Rendez-vous Mozilla Foundation France		Paris	Salwa Toko
20/05/2019	Audition par la mission IGF-CGEIET-Education nationale sur les usages du numérique à l'école		Paris	Charles-Pierre Astolfi
23/05/2019	Séminaire ruralité connectée de l'AFD	Keynote: Agricultrice et connectées!	Paris	Salwa Toko
11/06/2019	Congrès annuel de Professional Women's Network (PWN)	La transformation de la société et des métiers face au numérique	Paris	Salwa Toko

Date	Événement	Panel	Lieu	Participant
13/06/2019	Assemblée générale du Syndicat de la presse agricole et rurale (SNPAR)	Numérique et territoires ruraux	Clermont-Ferrand	Jean-Baptiste Manenti
20/06/2019	Présentation de la SCORAN de la région Bourgogne Franche-Comté		Dijon	Salwa Toko
24/06/2019	Conférence de la communauté francophone à l'ICANN65		Marrakech	Salwa Toko
26/06/2019	Événement de lancement des travaux du Center for the Fourth Industrial Revolution du World Economic Forum sur la reconnaissance faciale	Présentation du partenariat		Salwa Toko
04/07/2019	Forum de la gouvernance de l'Internet France 2019	IGF de Paris à Berlin	Paris	Salwa Toko
04/07/2019	Forum de la gouvernance de l'Internet France 2019	Les données au centre du numérique	Paris	Annie Blandin et Marylou Le Roy
23/07/2019	Nuit de la souveraineté numérique		Paris	Salwa Toko
28/08/2019	Agir pour l'inclusion numérique		Paris	Salwa Toko
29/08/2019	Rencontre des entrepreneurs de France		Paris	Salwa Toko
03/09/2019	Audition par la mission IGF CGE sur l'exposition des mineurs à la pornographie		Paris	Charles-Pierre Astolfi
07/09/2019	Faire du Numérique un outil de proximité	Le numérique peut-il sauver nos services publics ?	Bordeaux	Salwa Toko
18/09/2019	Conférence des Villes	Les villes, « médiatrices » de choix pour un environnement numérique au service des citoyens	Paris	Karine Dogning-Sauze
01/10/2019	Travaux du Center for the Fourth Industrial revolution du World Economic Forum sur la reconnaissance faciale	Présentation sur la Gouvernance de la donnée	Paris	Salwa Toko, Nathali Bouarour, Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy, Myriam El Andlaoussi
02/10/2019	La gouvernance européenne des données	Politique des données: les défis pour les institutions européennes demain	Bruxelles	Charles-Pierre Astolfi
09/10/2019	Lancement de la Journée de la Femme digitale		Paris	Salwa Toko
11/10/2019	Les rendez-vous de l'histoire	Sommes-nous esclaves des nouvelles technologies	Blois	Salwa Toko
17/10/2019	Ateliers de travail sur le thème de la mixité dans les STIM		Paris	Salwa Toko, Tatiana Jama
18/10/2019	#DFT2019 - Tech4Islands	Communauté French Tech Polynésie: comment financer sa croissance et se développer à l'international	Papeete (Polynésie)	Salwa Toko

Date	Événement	Panel	Lieu	Participant
19/10/2019	54 ^e Congrès Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale (FNSIP-BM)	Quel impact environnemental de nos activités numériques ?	Paris	Philippine Regniez
04/11/2019	La tribune à Toulouse	Transformons la France	Toulouse	Salwa Toko
04/11/2019	Déplacement sur la santé et le numérique sur l'invitation du Conseil Départemental des Vosges		Mirecourt et Epinal	Charles-Pierre Astolfi, Jean-Baptiste Manenti
14/11/2019	Remise du Prix du DRH Numérique par l'ANDRH	Travail, emploi et numérique	Paris	Salwa Toko
27/11/2019	Internet Governance Forum Berlin 2019	Public Interest Data : Where Are We? To Do What?	Berlin	Annie Blandin et Marylou Le Roy
03/12/2019	Conférence RESET		Paris	Salwa Toko
03/12/2019	Emerging Valley		Paris	Salwa Toko
06/12/2019	Cérémonie de remise des diplômes 2019 du Master 2 Droit des médias et des télécommunications	Des enjeux éthiques du numérique : travailleurs des plateformes, genres, inclusion et souveraineté	Aix	Salwa Toko
09/12/2019	Cycle Digitale Utopie - Tag der Menschenrechte	Alexa respecte-t-elle les droits de l'homme ?	Stuttgart	Annie Blandin
19/12/2019	Renaissance numérique - Colloque reconnaissance faciale	Introduction	Paris	Salwa Toko
30/01/2020	Nuit des idées au musée des arts et métiers	Monde de la tech, robotique et numérique : où sont les femmes ?	Paris	Salwa Toko, Charles-Pierre Astolfi
13/02/2020	Présentation sur le Numérique et l'environnement	Forum des interconnectés	Lyon	Hervé Pillaud
14/02/2020	Événement de Renaissance numérique sur la régulation des contenus dangereux	Comment intégrer l'ensemble des opérateurs des plateformes dans le débat sur la modération ?	Paris	Salwa Toko
24/02/2020	Salon de l'agriculture	Journée Digital Africa	Paris	Salwa Toko
02/03/2020	Association française pour les Nations unies (AFNU) et Centre Thucydide (Université Panthéon-Assas) Le Grand Débat	Les nations Unies et la gouvernance d'Internet		Salwa Toko
29/04/2020	Présentation des premiers travaux de la feuille de route environnement et numérique auprès des membres du CIGREF		Paris	Charles-Pierre Astolfi et Marylou Le Roy
12/06/2020	Congrès annuel de Professional Women's Network	Talent your value !	Paris	Salwa Toko
26/06/2020	Vers la consécration du commerce numérique	Retours d'expériences et savoir-faire	Paris	Salwa Toko
08/07/2020	Data for UE	Data of public interest		Annie Blandin et Marylou Le Roy
28/08/2020	GS1 Université d'Été	L'enjeu des données d'intérêt général et des référentiels communs		Hervé Pillaud

Conseil national du numérique
Bâtiment Condorcet
6 rue Louise-Weiss
75703 Paris Cedex 13
<https://www.cnnumerique.fr>

Contact
Agathe Bougon
Responsable communication
agathe.bougon@cnnumerique.fr
01 44 97 25 28

Conception rédaction
secrétariat général
du Conseil national du numérique

Conception graphique
Service de la communication
du SG du ministère
de l'Économie, des Finances
et de la Relance

Impression
Service de l'environnement
professionnel du SG du ministère
de l'Économie, des Finances
et de la Relance → Atelier de
reprographie

Date de publication
novembre 2020

